



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2008

Nombre de membres

composant le Conseil : 35

En exercice : 35

L'an deux mil huit, le 17 décembre à 19 heures, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués le 10 décembre 2008 conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Catherine Margaté**, Maire.

Etaient Présents :

M. Serge Cormier – Mme Françoise Guillois – Mme Catherine Picard – M. Dominique Cardot – Mme Dominique Cordesse – M. Gilbert Nexon – Mme Jacqueline Belhomme – Mme Fatiha Alaudat – Mme Jacqueline Capus – Mme Michelle Bétous – M. Didier Goutner
Mme Marielle Topelet – Mme Mireille Moguerou – Mme Kattalin Gabriel – M. Claude Lhomme – M. Gilbert Métais – Mlle Djamila Ait-Yahia – Mme Sophie Bacelon - M. Thierry Notredame – Mme Patricia Chalumeau – M. Gilles Clavel – Mme Sabrina Guérard – Mme Vanessa Ghiati – M. Pierre Vialle – M. Thibault Delahaye – Mme Yvette Anzeau – M. Gérard Charveron – M. Thierry Guilmart – M. Jean Emmanuel Paillon.

Avaient donné mandat :

M. Jean Seignolles à Mme Catherine Picard
M. Antonio Oliveira à M. Thibault Delahaye
M. Joël Allain à Mme Catherine Margaté
M. Pierre Avril à Mme Kattalin Gabriel
M. Pierre François Koechlin à M. Serge Cormier

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L 2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal.

Ayant obtenu la majorité des suffrages, **Monsieur Thierry Notredame** a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

MADAME LE MAIRE INFORME LE CONSEIL DES EVENEMENTS FAMILIAUX SURVENUS :

Elle se félicite de la naissance de :

- **Hanaë**, née le 25 novembre, fille de **Mme Angela Guérard**, employée au Centre municipal de Santé et **M. David Rocha**, agent de voirie.
- **Kenzo**, né le 27 novembre 2008, fils de **Mme Patricia Kammenthaler**, adjoint technique d'animation.

Elle se félicite du mariage de :

- **Sophie Lacombe**, le 13 décembre, responsable du secteur maintien à domicile au CCAS avec Monsieur Jean-Michel Laurent.

Elle déplore le décès de :

- **Madame Pierrette Faure**, le 26 novembre, mère de **M. Jean-Claude Faure**, chauffeur au garage municipal, et belle-mère de **Mme Fabienne Faure**, ATSEM à la maternelle Henri Barbusse.
- **Madame Eulalia Peirera**, le 27 novembre 2008, mère de **Mme Maria Coutinho**, gardienne du centre technique municipal.

APPROBATION DU COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2008

M. Paillon aurait souhaité au nom de son groupe, notamment dans la partie questions diverses du compte rendu du 30 septembre, que les questions soient rappelées car le compte rendu mentionne les réponses mais n'indique pas les questions.

Mme le Maire répond que cela ne pose pas de problème, qu'il y a effectivement une partie « Questions diverses » à la fin du Conseil consacrée aux questions de tout ordre que chacun peut poser. Mme le Maire propose donc que soient inscrites sur le compte rendu du Conseil municipal les questions ainsi que les réponses.

M. Guilmart dit ne pas avoir reçu la version papier du compte rendu analytique de la séance du Conseil Municipal du 30 septembre.

Mme le Maire répond que le compte rendu du Conseil municipal sera envoyé sous version papier et non par mail, et sera adopté lors du prochain Conseil municipal en tenant compte de la réflexion de M. Paillon.

AFFAIRES EXAMINÉES PAR LES COMMISSIONS CONCERNÉES ET QUE L'ASSEMBLÉE ADOPTE SANS DÉBAT :

Les décisions ci-dessous ont été adoptées par le Conseil Municipal, à l'unanimité.

FINANCES :

Le Conseil Municipal :

- Adopte le projet de Décision Modificative n° 2 du budget de la Ville pour l'exercice 2008. Cette décision modificative porte sur deux points : virement de crédits entre deux chapitres budgétaires et ajustement des charges de personnel de 282 000 euros.

- Autorise Madame le Maire à signer les marchés d'assurances 2009/2012 de la ville conclus avec les compagnies d'assurances ci-dessous :

La SMACL pour le lot n°1 (assurance dommage aux biens et risques annexes), la SATEC/AXA France pour le lot n°2 (assurance responsabilité civile et risques annexes), le cabinet PILLIOT/ZENITH INSURANCE pour le lot n°3 (assurance flotte automobile et risques annexes) et le cabinet SUBERVIE/DAS pour le lot n°4 (assurance Protection juridique des agents et des élus).

- Approuve le versement d'une indemnité de gestion d'un montant de 6 087,97 € à Madame la Trésorière principale de Malakoff.

BATIMENTS COMMUNAUX :

Le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire à signer 2 avenants au marché de travaux d'extension et de réaménagement du groupe scolaire Paul Langevin avec l'entreprise Inter Métal France pour le lot 4 « menuiseries métalliques » (72 436 € HT) et avec l'entreprise Simpac pour le lot 6 « Faux plafonds doublage isolation » (23 221,23 € HT).

PERSONNEL :

Les transformations et créations de postes suivantes sont autorisées à compter du 1^{er} janvier 2009 et seront imputées sur les comptes budgétaires 641/645 :

Le Conseil Municipal autorise,

- dans la filière administrative, la transformation de 2 postes de rédacteur en 2 postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et d'un poste de rédacteur principal en 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe ainsi que la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^e classe.

La dépense correspondante s'élève à 2242 € mensuels bruts (charges comprises).

- dans la filière technique, la transformation de 3 postes d'adjoint technique de 2^e classe en 3 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

La dépense correspondante s'élève à 300 € mensuels bruts (charges comprises).

- dans les filières médico-sociale et technique, la transformation d'un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe en un poste d'adjoint technique de 2^e classe. Cette mesure est sans incidence financière.

URBANISME :

Le Conseil Municipal :

- Approuve le classement dans le domaine public routier communal des voies suivantes : RD 61 – Avenue Augustin Dumont, RD 61a – Boulevard de Camélinat (tronçon compris entre la limite de la commune de Vanves et la rue Raymond David) et RD 61e – Avenue Pierre Larousse et Avenue du 12 février 1934.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à ce classement.
- Approuve le déclassement du domaine public routier communal du boulevard Charles de Gaulle et de la rue Raymond David.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à ce déclassement.

VOIRIE – ENVIRONNEMENT :

Le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire à entreprendre toute démarche nécessaire auprès du SIPPEREC pour obtenir les subventions attendues pour la réalisation de divers travaux de réaménagement et d'amélioration de l'éclairage public sur le réseau communal - programme 2009.

Travaux basse tension	Mt devis (€. HT)	Mt éligible (=subventionable) €. HT
ZAC Ferry Danton	16 342,55 €	3 800,00 €
Parc du Centenaire	17 707,59 €	4 750,00 €
Rue PVC	79 820,47 €	6 650,00 €
Rue Louis Blanc	40 766,00 €	3 800,00 €
Av. Augustin Dumont	319 441,00 €	20 900,00 €
	456 370,00 €	39 900,00 €
	taux %	50%
	Montant voté =	19 950,00 €
	1% SIPPEREC =	199,50 €
	Subvention =	19 750,50 €

AFFAIRES SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL POUR EXAMEN, DISCUSSION ET DELIBERATION

FINANCES :

- Débat D'orientation Budgétaire – Exercice 2009

Rapporteur : Mme le Maire

Madame le Maire souligne que le rapport d'orientation budgétaire, préparé par Monsieur Ngaleu, est très détaillé et présente de nombreuses données chiffrées qui le rendent particulièrement intéressant.

Madame le Maire précise que le débat sur les orientations budgétaires est un débat sans vote dont on prend acte et qui n'a aucun caractère décisionnel. Il est obligatoire de discuter des orientations budgétaires deux mois avant le vote du budget. Ce rapport permet de connaître les évolutions des concours financiers de l'Etat et d'autres collectivités et de discuter des orientations budgétaires de l'exercice.

Elle souligne que ce rapport ne sera pas relu dans son intégralité mais que l'accent sera mis sur quelques aspects, notamment sur le fait que ce débat se situe dans un contexte de crise financière, économique et sociale qui ne manquera pas d'avoir des répercussions sur les finances locales et sur la réduction des dotations de l'Etat et de transfert de charge sans compensation correspondante. Madame le Maire ajoute qu'il s'agit là d'un des points principaux qui ont été abordés lors du dernier congrès des Maires. Il faut savoir que les finances locales ne sont pas simplement une affaire de chiffres et de comptabilité ; elles ont une incidence directe sur la vie tant économique que sociale des territoires et concernent des hommes, des femmes, des jeunes et des enfants qui peuvent voir leur vie quotidienne s'améliorer ou se détériorer en fonction des orientations prises par le gouvernement. Ces orientations concernent notamment le budget de l'Etat et ses répercussions sur les budgets des villes qui peuvent être parfois des filets de sécurité dans les situations bien difficiles.

S'agissant de ces orientations, Madame le Maire fait part de l'inquiétude générale, avec la mise en place de la révision générale des politiques publiques puisque les collectivités locales sont appelées à participer à la diminution de la dépense publique au moment même où les populations fragilisées par la crise vont avoir besoin de plus de services publics et d'actions publiques. Madame le Maire rappelle toutefois que l'équipe municipale a été élue pour répondre en priorité aux besoins des habitants et qu'il s'agit de continuer dans ce sens. C'est de plus un véritable souci d'efficacité pour l'économie et l'emploi de Malakoff.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Il est sans vote.

I – Les concours financiers de l'Etat

Le maître mot dans la loi de finances pour 2009 est : « Economies ». L'Etat associe de fait les collectivités territoriales à la réduction des déficits publics puisque les prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités locales, évolueront comme l'ensemble des dépenses de l'Etat c'est-à-dire de 2% par rapport à la loi de finances pour 2008. Sur le plan financier, Il est illusoire aujourd'hui d'utiliser le terme « de contrat ». Depuis 2008, les modalités d'indexation annuelle des concours financiers sont remises en question. Les termes du contrat de stabilité ont permis à l'Etat

d'économiser 500 millions d'euros environ sur le dos des collectivités. En 2009, l'économie serait de l'ordre de 774 millions.

- Evolution des dotations et compensations en 2009 :

a) – Dotation globale de fonctionnement (DGF) et dotation forfaitaire (DF)

En 2009, son taux est de 2% contre 2,08% en 2008 et 2,50% en 2007. De 2007 à 2009 ce taux baisse de 20%.

La dotation globale de fonctionnement comprend entre autre la dotation forfaitaire (DF) qui représente 80% de l'enveloppe du contrat de stabilité. Depuis la loi de finances pour 2005, cette dotation comprend la dotation de base, la dotation de superficie de 3 € par hectare, un complément de garantie et une part correspondant à l'ancienne compensation « part salaires » de la taxe professionnelle.

Madame le Maire fait remarquer que toutes ces dotations sont en baisse pour l'année 2009.

En 2008, le taux de croissance de la dotation forfaitaire était de 1,0101% contre 1,0121% en 2007 ; soit une baisse de 0,2%. Nous pensons qu'en 2009, il sera au plus égal à 1%.

b) – Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)

La loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et la loi du 30 décembre 2004 de finances pour 2005 ont réformé la DSU, désormais dénommée dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS). Cette réforme avait un double objectif : accroître fortement l'enveloppe globale de la DSU et la concentrer sur les communes prioritaires en termes de politique de la ville dont l'un des enjeux consiste à réduire les inégalités territoriales et assurer une plus grande équité entre les citoyens. Cette équité entre les citoyens était sérieusement menacée dans la loi de finances pour 2009. L'article 70 prévoyait une réforme structurelle de la DSUCS (suppression du critère "Logements sociaux") en réduisant le nombre de communes éligibles. Suite à une forte protestation des associations d'élus, le gouvernement a amendé cet article 70. Pour 476 communes, la DSUCS progresse de 2% et pour les 238 autres, dont Malakoff, la DSUCS reste figée.

En 2008, la commune de Malakoff était éligible (595^{ème}). Le montant de la dotation était de 265 555 € contre 220 018 € en 2007.

En 2009, sa dotation sera figée au montant de 2008.

Madame le Maire ajoute que pour l'année prochaine cette dotation n'est pas du tout assurée ; il a été dit en effet à la commune que cette dotation serait prolongée pour un an mais qu'elle serait revue l'année suivante.

c) – Amendes de polices et Fonds de compensation pour la TVA.

- Le produit des amendes de police de la circulation et des radars automatiques progresse de 8%. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, dont Malakoff, le produit constaté est réparti par l'Etat.

Madame le Maire souligne ce point en raison d'une petite remarque faite à la commission des finances : les habitants pensent souvent en effet que le montant de leurs amendes par exemple sert à remplir les caisses de la Ville. Il n'en est rien puisque ce produit est réparti par l'Etat.

En 2007, la Ville a reçu 70 758 € contre 116 192 € en 2006 ; soit une baisse de 39% qui s'explique par le fait que depuis 2006, une partie du produit des amendes de police est affectée au financement des actions de prévention de la délinquance réalisées par

l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSE). Pour cette année, un montant identique à l'an dernier est attendu.

- Le fonds de compensation pour la TVA est la principale contribution de l'Etat à l'effort d'équipement des collectivités territoriales. Pour 2008, l'Etat a versé plus de 2 638 007 € à la Ville au titre des investissements réalisés en 2006. Pour l'année 2009, la somme de 1 200 000 € est prévue pour les investissements réalisés en 2007.

Les amendes de police et le FCTVA sont intégrés dans le contrat de stabilité qui ne doit pas progresser de plus de 2%. Pour respecter ce plafond, le projet de loi de finances pour 2009 doit prévoir des baisses de 23% des compensations d'exonérations fiscales. Madame le Maire précise que ce sujet a suscité la colère des élus locaux, toutes sensibilités politiques confondues.

Globalement, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales inscrits dans la loi de finances pour 2009 sont à structure constante en hausse de 0,9% ; soit un taux inférieur à l'inflation en raison de l'intégration du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) dans le contrat de stabilité. Cette intégration prépare la remise en cause de son caractère de remboursement qui garantit, en partie, la capacité des collectivités locales à réaliser leur investissement.

Madame le Maire fait remarquer qu'il y a là une contradiction avec les discours sur la nécessité de relance par l'investissement, même si la majorité élue pense que cela doit aussi se faire par le pouvoir d'achat. En tout état de cause, les collectivités locales réalisant 70% des investissements civils, il faut bien voir qu'il y a une contradiction à leur supprimer un certain nombre de ressources qui leur permettent d'investir.

La réalisation de ces équipements collectifs est aujourd'hui mise en cause non seulement par la baisse des concours financiers de l'Etat mais aussi par la crise financière internationale. Le recours aux emprunts devient difficile du fait de la rareté des capitaux.

Madame le Maire souhaite faire remarquer que personne ne peut néanmoins réellement prévoir ce qu'il va se passer au début et au cours de l'année 2009.

d) – Les réformes fiscales

Le gouvernement a repoussé à 2009, la réforme de la taxe professionnelle. Cependant, certaines dispositions de la loi des finances pour 2009 suscitent les inquiétudes chez les élus locaux. Il s'agit de la baisse en moyenne de 23% des compensations fiscales et notamment de la dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP).

Cette dotation de compensation des allègements de base de taxe professionnelle (consentis à certaines entreprises) instituée depuis 1987, a pour objet de compenser les pertes de recettes de taxe professionnelle résultant des mesures législatives d'allègement de taxe professionnelle pour toutes les collectivités locales et leurs groupements à fiscalité propre.

Madame le Maire ajoute que ces compensations ne se font pas à l'euro près, et ne satisfont pas non plus les élus.

La DCTP regroupe quatre allocations compensatrices de la taxe professionnelle :

- abattement général de 16% de base ;
- plafonnement des taux communaux ou intercommunaux ;
- réduction de la fraction imposable des salaires ;
- réduction pour embauche ou investissement.

Le montant de DCTP au plan national est passé de 2,326 milliards d'euros en 1995 à 730 millions d'euros dans la loi de finances pour 2008. La plus forte baisse depuis sa

transformation en variable d'ajustement. Cette baisse se répercute forcément sur la DCTP versée aux communes. En 2008, celle de Malakoff était de 477 440 € (contre 578 104 € en 2007, 653 447 € en 2006 et 721 168 € en 2005). De 2005 à 2008, la DCTP de Malakoff a baissé de 38%.

II – Les orientations budgétaires de l'année 2009

Selon le dernier indice du « Panier du maire », au premier trimestre 2008, l'indice de prix de dépenses communales progresse de 3,6% par rapport au premier trimestre 2007. Un niveau élevé si on le compare à l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Pour le budget de la ville :

A – Les dépenses de fonctionnement

- Les dépenses de personnel : A ce stade de la préparation du budget de l'exercice 2009, nous ne pouvons pas communiquer le montant exact des charges de personnel, à part un certain nombre de dotations connues. Un travail sérieux et rigoureux a été fait au niveau des services qui a montré qu'il y avait très peu de demandes d'augmentation en dépenses de fonctionnement, sauf pour les dépenses de personnel. Son évolution par rapport à l'exercice 2008 sera autour de 3%.

Lors de la commission des finances, une explication sur la raison de cette hausse a été demandée : il s'agit du GVT, le Glissement Vieillesse Technicité qui comprend les avancements de postes, de grade, les promotions, etc., l'augmentation du SMIC et des cotisations patronales.

- La charge financière : c'est-à-dire la charge de la dette dont les intérêts sont payés en dépenses de fonctionnement tandis que le capital de la dette est payé en dépenses d'investissements. En dépenses de fonctionnement, une prévision de 1 910 000 € (contre 1 706 427 € en 2008 ; soit une hausse de 12%) sera inscrite au budget 2009.

La Ville a eu recours aux emprunts pour financer en partie les nombreux investissements réalisés ou en cours de réalisation. En cette fin d'exercice, beaucoup de collectivités territoriales subissent les effets de la crise financière à cause des emprunts que certaines d'entre elles ont pu contracter. Pour celles dont les encours de dettes comportent une part non négligeable des produits structurés risqués (ce que l'on appelle les produits toxiques), elles sont confrontées à une forte hausse des intérêts des dettes. Pour d'autres, la difficulté est de trouver le financement – à des conditions financières acceptables – pour boucler l'exercice 2008. En effet, certaines collectivités locales se sont retrouvées, pour faire la jointure avec le budget 2009, à faire des appels aux banques, lesquelles ont refusé. Leur situation est donc bien compliquée.

En 2006, la ville avait un produit structuré de 3 489 473,68 € souscrit auprès de DEXIA Crédit Local de France. En 2007, dès que les services de la Ville ont constaté une évolution défavorable des taux, il a été exigé et obtenu de cette banque la transformation de ce produit en prêt classique (taux fixe) sur les exercices 2008 et 2009. A ce jour, Malakoff n'a pas de produits structurés, toxiques, dans son encours de dette. La commune a des dettes à taux fixes, pour 59% de la dette à 4,12% et pour 41% de la dette à taux variable à 4,14%, ce qui représente des taux acceptables.

- Les subventions à diverses associations ou organismes. Une croissance zéro est envisagée sauf demande exceptionnelle.

- Les fournitures non stockables (eau, gaz, électricité) dans les écoles, les centres de vacances, les cuisines, à l'Hôtel de ville, au Théâtre 71 et dans les gymnases sont en hausse par rapport au budget 2008. Aucune dépense de fonctionnement s'agissant des

services techniques ou du bâtiment par exemple n'est en hausse, sauf les fluides. En effet, même si le pétrole diminue, les pétroliers sont un peu longs à répercuter la baisse, ce qui implique l'obligation de prévoir une petite hausse pour 2009.

B – Les dépenses d'investissement

Dépenses en capital :

- Le remboursement de la dette en capital. Une prévision de 3 143 716 € sera inscrite au budget 2009. Pour boucler l'exercice 2008, un prêt de 1,5 million d'euros sur 20 ans avec des marges de 0,67% sur l'EURIBOR a été négocié auprès de la Caisse d'Épargne d'Île-de-France. A ce jour, la ville a emprunté sur l'exercice 2008, 8 000 000 d'euros (y compris les 1,5 million) sur une prévision de 11 981 240 euros. La commune a souscrit un emprunt supplémentaire, il y a une dizaine de jours, de 600 000 euros. Elle a donc à ce jour emprunté non pas 8 millions sur l'exercice 2008 mais 8,6 millions d'euros.

Dépenses en équipements :

- Un certain nombre d'équipements sont prévus dans le programme. Ils tiendront compte des moyens disponibles pour 2009 et les années suivantes.

C – Les recettes de fonctionnement

- *Les impôts locaux*

Pour les Taxe sur les ménages (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et non bâti), la seule certitude dont la Ville dispose est la variation nominale des bases. La loi de finances pour 2009 fixe à 2,5% la revalorisation des bases des impôts locaux, ce qui est obligatoire pour tout le monde. Ce taux retenu en 2009, tient compte à la fois de l'inflation prévisionnelle associée à la loi de finances (2%) et au fort décalage constaté en 2008 entre le taux d'inflation prévu et celui constaté. En effet, en 2008, la revalorisation des bases était de 1,6% alors que l'inflation s'établira autour de 2,9% pour cette année.

La révision des abattements applicables à la valeur locative adoptée le 30 septembre 2008 par le conseil municipal va permettre d'atténuer les conséquences néfastes de la baisse des concours financiers de l'Etat sur les finances de la ville de Malakoff.

- *La Taxe professionnelle :*

Malakoff continue à suivre de près l'évolution de la taxe professionnelle sur le territoire communal même si celle-ci a été transférée à la communauté d'agglomération Sud de Seine. En 2008, la base de la taxe professionnelle à Malakoff (hors part salariale) était de 56 080 844 €. Elle représente en 2008, 29% du total de la taxe professionnelle de la communauté d'agglomération Sud de Seine. En 2007, le produit de la taxe professionnelle a été de 7 238 849 €, un chiffre qui n'est pas encore connu pour 2008 car le compte administratif n'est pas encore disponible. Le taux de taxe professionnelle, correspondant au taux moyen des villes de l'Agglomération, est à 12,98%. Mais pour 2009, les bases des dominants (les principales entreprises) chutent de 11,70% à cause du départ de THALES Services (- 6 069 596 €), de la société UTRAM (- 1 108 028 €), de INEO Défense (- 462 492 €).

Madame le Maire y ajoute le départ de AMSF - Arvato Media Services France SAS, une entreprise qui apportait 351 000 € de taxe professionnelle, en 2008. Ces dominants, qui représentent une vingtaine d'entreprises, vont bien entendu faire baisser les bases. Par exemple, en 2007, la base était de 55 millions d'euros ; en 2008, les dominants pèsent pour 41 millions d'euros ; il y a donc environ 14 millions d'euros qui correspondent aux bases d'autres entreprises que les dominantes. On note par contre des hausses intéressantes à RVZ, à FERMA, à Axima, à la RATP. La RATP est un bon contributeur, sa

base est à 11 329 000 € et augmente de 3% en 2009. Malakoff a donc tout intérêt à garder ces entreprises. Par ailleurs, Niscayah augmente de 56% : il s'agit de l'ancien Securitas situé au bout de la rue Gambetta. Madame le Maire informe l'assemblée de l'installation sur le site de l'ancienne Thalès Services du groupe Accor Services. Par ailleurs, des démarches sont en cours pour obtenir un permis de construire sur le terrain du tramway afin d'édifier des bureaux. Il faut ajouter E-Serv Global qui, souhaitant agrandir son entreprise et augmenter son nombre de salariés, va s'installer dans les bureaux « Vaillant », à côté de Châtillon. L'entreprise va occuper 3 étages et demi sur 4 étages. Il reste donc un demi-étage à remplir dans ce nouveau bâtiment. Un projet avec des bureaux est prévu sur le site de l'ancien Ineo Défense. Les entreprises qui partent vont donc être remplacées.

Il est encore à noter l'arrivée en 2009 d'Aprionis et d'une autre entreprise, rue Paul Vaillant Couturier ; le bâtiment de 19 000 m² sera entièrement occupé. L'équipe Municipale s'est rendue à l'inauguration, au « drapeau ». Tout cela va équilibrer la baisse pour l'année 2009 de 11,7% de la base des dominants.

- *Les autres recettes de fonctionnement*

- *La Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière* est une taxe exigible sur les mutations à titre onéreux d'immeubles, de meubles corporels, de fonds de commerces... Cette recette subit de plein fouet la chute des transactions immobilières. Selon la dernière note de conjoncture des notaires de France, le nombre de transactions immobilières devrait chuter de 25% en 2008 (650 000 ventes contre 870 000 en 2007). Cette taxe est répartie entre le département (65%) et les communes (35%).

Madame le Maire fait remarquer que l'examen du budget des Hauts-de-Seine ne révèle pas vraiment de problème financier, mais la baisse des droits de mutation se ressent en revanche dans toutes les collectivités.

En 2007 la ville de Malakoff a reçu 1 427 211 € ; en 2008, la prévision était de 1 550 000 € ; en 2009 une recette de 900 000 euros est prévue.

- *Les redevances et droits des services à caractère social, culturel, sportif et loisir* : une augmentation de 2% est prévue comme chaque année.

- *Les participations de certains organismes* comme la Caisse d'Allocations Familiales ou le Conseil général aux financements des dépenses de fonctionnement.

- *L'allocation compensatrice* reversée à la ville de Malakoff par la communauté d'agglomération Sud de Seine. Cette allocation était de 10 424 328 € en 2008. Son montant baisse en fonction des coûts des compétences transférées.

En 2009, la participation de la ville aux dépenses de fonctionnement et d'investissement de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris sera transférée. Cette participation était au total de 545 164 euros en 2008.

D – Les recettes de l'investissement

- *Les taxes d'urbanisme* : une prévision de recette de plus de 1 270 000 € (contre 1 100 000 € en 2008) sera inscrite à la section de l'investissement du budget primitif 2009. Le fait générateur de cette recette est l'attribution de permis de construire.

- *Le FCTVA (Fonds de compensation de la TVA)* : sera inscrite au budget primitif 2009 une prévision de recettes de 1 400 000 € (contre 2 300 000 euros en 2008).

- *Les subventions* : il est prévu d'inscrire en recettes de la section de l'investissement les subventions du Conseil Régional, Conseil Général et du SIPPAREC pour un montant d'environ 585 320 €.

- *Le produit de cession des immobilisations* pour un total de plus de 946 500 euros contre 2 900 000 euros en 2008.

Pour le budget des parkings

A – Les recettes de fonctionnement

Une recette d'environ 410 000 € est prévue. La location des parkings constitue la principale recette de la section de fonctionnement du budget des parkings.

B – Les recettes d'investissement

Le budget des parkings est un budget assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée. Par conséquent il ne bénéficie pas du fonds de compensation de la TVA. La recette réelle est donc constituée de l'emprunt il en est souscrit.

C – Les dépenses de fonctionnement : ce sont les charges financières payées sur les emprunts souscrits. Les charges de copropriétés et les taxes foncières seront également en hausse du fait de l'augmentation du nombre des parkings.

D – Les dépenses d'investissement

Elles seront constituées en 2009 du remboursement de la dette en capital et du versement d'un acompte sur l'acquisition en VEFA des parkings dans la construction de la fondation DARTY dans la rue GAMBETTA.

Madame le Maire revient sur les grandes lignes de ces orientations budgétaires :

- Contenir la pression fiscale au maximum tout en maintenant la qualité du service public, sachant que, pour l'année 2009, le budget sera un véritable exercice d'équilibre ;
- L'aménagement de la ZAC Dolet/Brossolette ;
- Tous les projets et travaux d'investissements de la Ville, autant en bâtiments qu'en voirie et espaces verts. Le dossier avec les chiffres exacts sera disponible au moment de la discussion du budget et même un peu avant.

Le Conseil municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2009 selon les formes prévues par la loi.

Mme Moguerou souhaiterait des précisions sur les produits toxiques évoqués plus haut : Madame le Maire a dit que la Municipalité avait renégocié en prêt classique à taux fixe pour les exercices 2008/2009. Cela veut-il dire qu'au-delà de 2010, il n'y aura plus rien à payer ou bien existera-t-il encore un risque au-delà de 2009 ?

M. Ngaleu, Directeur financier sur demande de Mme le Maire, précise répond qu'il a déjà contacté DEXIA pour négocier à nouveau le prêt car il s'agit d'un produit qui se vend sur le marché financier. Or, le marché financier est actuellement en crise, il y a des vendeurs mais pas d'acheteurs. M. Ngaleu a donc repris contact avec DEXIA pour renégocier d'ici fin 2009.

Mme Moguerou demande si par la suite, ce sera éventuellement en taux variable.

M. Ngaleu précise que le taux variable est actuellement très intéressant car les taux sont très bas, mais tout dépend de la stratégie financière. Quand il s'agit d'un montant très important comme celui-ci, de 3 400 000 euros, il faut éviter de choisir le taux variable car celui-ci peut augmenter sur un an. Autant négocier sur un taux fixe.

Mme le Maire ajoute que les acheteurs de produits structurés doivent se raréfier sur le marché car tout le monde a très peur d'avoir de telles dettes. Ces produits étaient pendant deux ans à 2% de taux et permettaient en cas de difficultés de trésorerie de

disposer de ressources supplémentaires. Par la suite, comme ils ont été indexés sur le yen ou d'autres monnaies fluctuantes, les taux pouvaient s'élever jusqu'à 8 à 9% les années suivantes. C'est pour cette raison que certaines collectivités se retrouvent dans des situations très compliquées. Il faut rester prudent et miser sur des taux fixes ou des taux variables contrôlés.

Mme Cordesse souhaiterait connaître le montant de la dette de la ville par habitant.

Mme le Maire répond qu'elle sera calculée et donnée au moment du vote du budget.

M. Charveron fait remarquer qu'au travers de ce qui a été dit, plane une certaine forme de pessimisme quant à la manière de boucler un budget. Boucler un budget est toujours très difficile, dans une entreprise comme dans une communauté. Comment la Ville pourrait-elle envisager dans les insuffisances de recettes, voire éventuellement un surendettement, de caler ce budget pour 2009 ? Parce qu'il semblerait tout de même que les ressources soient de plus en plus modifiées, à part la taxe professionnelle. Celle-ci a été évoquée lundi en commission des finances où il a été question de faire le choix d'un budget de mise en recouvrement plutôt qu'un budget d'encaissement. Par conséquent, comment est-il possible de boucler un budget si tant est que la Ville puisse le faire avec les ressources qui sont celles d'aujourd'hui par rapport aux besoins de demain, ceux de 2009 ? Aujourd'hui, il y a une crise internationale qui sévit aux Etats-Unis comme chacun sait, et comme chacun sait aussi cette crise aura une répercussion en France avec un an de décalage.

Madame le Maire convient qu'il s'agit d'une bonne question, mais à laquelle toutes les collectivités ont bien du mal à répondre. Il faut tout d'abord se battre pour avoir plus de ressources, ce qui a d'ailleurs été le cas à Malakoff pour la DSU. Cela a permis de sauver 265 000 €. Il faut bien sûr équilibrer recettes et dépenses et c'est un exercice compliqué. À ce sujet, le président de la République et Monsieur Fillon ont dit aux Maires de France qu'il fallait rentrer dans une logique d'économies, qu'il fallait participer à la réduction des dépenses publiques. Les Maires ont alors demandé où ils pourraient bien faire des économies. En effet, le budget d'une collectivité locale est là pour répondre à des besoins, sachant qu'en période de crise ces besoins s'accroissent en raison de l'effet de ciseau, en témoignent les demandes faites à la commune aux niveaux social, logement et autres.

Les dépenses d'investissement seront donc très sérieusement étudiées. Ou bien la commune doit augmenter les impôts de façon démesurée, ce qui n'est évidemment pas une bonne chose, ou bien elle réduit ses services. Ces solutions n'étant pas satisfaisantes, Monsieur Devedjian, Ministre Chargé du Plan de relance, a dit très clairement que la responsabilité ne se retournera pas vers l'Etat mais vers les élus, plus proches de la population. C'est en tout cas un énorme problème et il est évident que les collectivités territoriales ont besoin de ressources supplémentaires, ce qui, selon Madame le Maire, leur permettrait d'investir. En effet, ce sont bien les collectivités territoriales qui investissent dans le logement, dans les bâtiments communaux, dans les services publics, etc.

Madame le Maire qualifie de contresens économique le fait de vouloir faire baisser les investissements des collectivités. Chacun a bien sûr ses propres analyses sur la crise, mais elle trouve que la commune n'a jamais eu un budget aussi contraint et pense que tous les Maires en feront le même constat cette année.

Il y a pourtant des solutions : Monsieur Delevoy, président des Maires de France, avait tout à fait raison en disant que les structures de l'économie et les richesses avaient changé. Les richesses produites au XIX^e siècle provenaient de l'agriculture, au XX^e siècle

^e siècle jusqu'aujourd'hui ces richesses proviennent des finances. Il faudrait donc certainement prélever plus de taxes sur les spéculations financières – ce qui d'ailleurs ferait peut-être réfléchir les spéculateurs – et les actifs financiers, et favoriser les entreprises qui créent des emplois et des formations.

Pour **M. Chaveron**, il faut s'attaquer à la BNP notamment et autres, qui font du portage au quotidien et qui se ressource en permanence car la fiscalité, malheureusement, touche toujours les petits, jamais les gros.

M. Paillon rappelle qu'il s'agit de son 1^{er} débat d'orientation budgétaire et s'interroge sur la capacité de tous, ou du moins sa propre capacité à s'exprimer sereinement ou de manière documentée sur l'avenir des finances locales en 2009. Selon lui, il y a un certain nombre d'imprécisions, en dehors bien sûr des incertitudes liées notamment à la crise, sur le contenu réel à la fois des recettes et des dépenses. À ce stade, il note que certaines communes n'ont pas, semble-t-il, autant de difficultés à élaborer leur budget puisqu'elles le votent dès maintenant, dès le mois de décembre. Monsieur Paillon souhaiterait donc savoir pourquoi la Municipalité de Malakoff attend, quant à elle, le mois de février pour le faire. Il s'agit d'une question générale mais il aimerait être éclairé en tant que nouvel élu.

- Sur les recettes, sans reprendre la litanie des baisses ; celles des droits de mutation, le fonds de compensation de TVA, force est de constater que tout cela baisse.

M. Paillon note également une baisse extrêmement forte sur les subventions, et résume le contexte général : baisse des recettes.

Par ailleurs, aucune précision n'est donnée sur la fiscalité locale alors que les habitants se soucient de savoir si leurs impôts vont augmenter demain. M. Paillon convient qu'il ne saurait apporter une réponse à cette question, alors que d'autres communes seraient, elles, en mesure de le faire puisqu'elles élaborent leur budget.

Il note beaucoup d'incertitudes et relève notamment, dans les orientations, qu'il est dit que Malakoff veillera à contenir la pression fiscale, ce qui, d'après lui, ne veut pas dire que la commune va y arriver. Par ailleurs, « contenir » ne veut pas dire « maintenir ».

M. Paillon regrette que l'on ne puisse pas dire qu'il y aura sans doute l'année prochaine une augmentation des impôts, et conclue qu'il y a donc une grande imprécision sur les recettes et la fiscalité locale.

- Sur la partie « dépenses », beaucoup de chiffres sont donnés mais M. Paillon fait part d'une certaine déception économique s'agissant des projets, du fait des incertitudes sur les recettes. Pour lui, on ne sent pas l'affirmation d'une politique économique locale forte. Il dit ne pas avoir lu, par exemple, le fait que l'on puisse pérenniser le poste de manager du commerce. Il ne lit pas, par ailleurs, d'éléments sur le droit de préemption. M. Paillon rappelle que lors d'un précédent conseil, il avait été évoqué l'éventualité, pour les baux commerciaux, de faire une note ou une fiche sur ces questions-là.

M. Paillon regrette que Malakoff n'encourage pas forcément le micro-crédit ; alors que d'autres communes s'y engagent. Il est aussi, pour lui, possible d'imaginer que la Ville s'engage dans l'implantation d'une pépinière d'entreprises.

Autant d'éléments qui ne figurent pas dans le budget. Donc, du point de vue économique, M. Paillon fait part d'une relative déception.

- Enfin, sur l'aspect de l'équilibre du budget en 2009, M. Paillon note la difficulté à boucler le budget 2008 puisque la commune va contracter un prêt supplémentaire de 1,5 million, voire, si M. Paillon a bien compris, 600 000 euros supplémentaires.

Mme le Maire répond qu'il n'y a pas eu de difficulté à boucler le budget. Celui-ci en effet devait être équilibré avec l'apport de 11 millions d'euros d'emprunt, mais dont seuls 8,6 millions ont été retirés. Mme le Maire pense au contraire que M. Paillon devrait se féliciter que la commune n'ait pas eu à emprunter la totalité de ce qui avait été prévu au budget.

M. Paillon précise qu'il lui semble avoir lu que c'était pour boucler le budget.

Mme le Maire répond qu'il ne s'agit pas ici de l'équilibre du budget, mais de la trésorerie.

M. Paillon, rejoignant ce qui a été exprimé tout à l'heure, s'avoue de toute façon extrêmement inquiet, compte tenu de ces éléments, des difficultés budgétaires à la fois sur les recettes et les dépenses, sur la capacité de la commune à garantir l'équilibre du budget 2009 et à ne pas forcément recourir à l'emprunt.

Mme le Maire répond qu'elle comprend cette inquiétude car il s'agit du 1^{er} débat d'orientation budgétaire pour les nouveaux élus. Mais il faut quand même comprendre qu'un débat d'orientation budgétaire est un avant tout un débat. Tous les éléments, toutes les données secteur par secteur que M. Paillon a cités, sauf peut-être les micro crédits – qui peuvent d'ailleurs faire l'objet d'un autre débat –, représentent les chiffres du budget, non les orientations budgétaires.

Par ailleurs, peu de villes votent leur budget fin décembre, et un grand nombre d'entre elles ne le votent pas avant fin mars. C'était d'ailleurs le cas auparavant pour Malakoff, et ce justement pour pouvoir disposer d'un maximum de données budgétaires notamment au niveau de la taxe professionnelle, les services fiscaux fournissant alors les chiffres des recettes fiscales en février. Aujourd'hui, d'une certaine façon, ce n'est plus la commune qui prend la taxe professionnelle en compte. Le vote du budget a donc été avancé en février, ce qui laisse le temps de discuter avec les services, de recueillir un bon nombre de données. L'avantage est que cela permet aux services de commencer à travailler avec leur budget. Auparavant, lorsque le budget était voté fin mars, cela obligeait le service finances à anticiper, à donner des budgets en janvier sur mars. Il y a, par exemple, beaucoup de villes, c'est aussi le cas du Conseil général, qui peuvent voter leur budget sans voter les taux (la Ville de Paris a, quant à elle, voté ses taux d'impôts).

La ville de Malakoff a donc décidé de faire son budget, puis de voter les taux au mois de mars, ce que font certaines collectivités à la décision modificative. Auparavant tout était voté en même temps, cela paraissait plus clair et plus simple. Le Conseil général, qui est une plus grosse collectivité, vote son budget en mars. Pour Malakoff, le choix du mois de février s'est révélé satisfaisant au niveau fonctionnement budgétaire, y compris pour les services.

- Quant à l'équilibre du budget, Mme le Maire convient avec M. Paillon qu'il l'inquiète également, aussi bien que tous les membres du Conseil, personne ne pouvant prévoir quelle sera la suite des événements en 2009 sachant les réformes prévues par le gouvernement. Elle rappelle que la majorité a été élue pour défendre les intérêts des habitants de Malakoff, ce qu'elle va essayer de faire en contenant les impôts. Néanmoins, Mme le Maire ajoute qu'à l'heure actuelle rien n'est sûr, tout indiquant qu'ils seront de toute façon augmentés, la revalorisation des bases ayant été fixée à 2,5% pour 2009 contre 1,6% en 2008. C'est une différence substantielle dont il faudra bien entendu tenir compte dans la prévision des recettes.

- S'agissant de la création d'une pépinière d'entreprises, Mme le Maire répond à M. Paillon que c'est là une question qui dépend du secteur économique de la communauté

d'agglomération. Mme le Maire serait d'ailleurs étonnée que Malakoff soit choisie plutôt que Clamart ou Bagneux qui disposent de plus de place, et rappelle que les espaces laissés libres par les entreprises qui quittent Malakoff vont être réoccupés par d'autres entreprises, telles Thalès, Accord...

Mme le Maire répète que la pépinière d'entreprises est un choix de Sud de Seine. Même construite à Clamart ou à Bagneux, elle servira aux entreprises de Malakoff ; il ne faut pas se limiter à Malakoff même.

Mme Ghiati souhaiterait apporter une précision car les pépinières d'entreprises ont fait partie du programme de campagne de M. Paillon. Quand on parle de pépinière d'entreprises, il faut savoir s'il s'agit d'une pépinière généraliste ou basée sur l'innovation, ce qui n'est pas du tout la même chose. Pourquoi le privé ne s'occupe-t-il pas de ces pépinières d'entreprises ? Parce que celles-ci sont généralement déficitaires et que leur déficit est souvent pris en charge par les collectivités publiques. Ce sont des projets qui demandent une réflexion rigoureuse ainsi que de bonnes subventions et Mme Ghiati pense qu'une ville comme Malakoff n'est pas en mesure de les accueillir ni de les gérer ; c'est un discours qui est en dehors de toute réalité économique.

M. Charveron souhaiterait savoir de quelle manière les collectivités financent les pépinières quand celles-ci sont à un moment donné déficitaires, voire en dépôt de bilan ou en liquidation judiciaire ?

Mme Ghiati répond que des dispositifs régionaux subventionnent le montage de pépinières d'entreprises ; il suffit d'aller voir la Région Ile-de-France pour se rendre compte de la quantité de pépinières existantes.

Mme le Maire précise que la Région ne finance pas les dépôts de bilan, mais les déficits.

Mme Ghiati ajoute que ce sont les gestionnaires d'entreprises qui financent les déficits. Mais qui sont les gestionnaires aujourd'hui ? Qui prend aujourd'hui les risques ? Il y en a très peu. Les pépinières d'entreprises sont souvent des entreprises, et même souvent des start-up qui demandent à ce que l'on crée des entreprises au niveau des collectivités. Et si les collectivités territoriales aujourd'hui et notamment la Région ou les Départements mettent en place des dispositifs pour financer des pépinières, c'est justement parce que l'initiative privée a une carence dans ce domaine-là. Et pourquoi a-t-elle une carence ? Parce que ce n'est pas très rentable de faire des pépinières, c'est un véritable investissement.

M. Charveron tient à faire remarquer que les start-up n'existent plus depuis un certain nombre d'années...

Mme le Maire convient que le sujet des pépinières d'entreprises est intéressant, mais que ce n'est pas le débat prévu le soir même. Le problème n'est pas de savoir si Malakoff va faire une pépinière d'entreprises ou non l'année prochaine et rappelle que les questions relatives aux entreprises et à l'économie sont réservées à la communauté d'agglomération. S'il y a une pépinière d'entreprises à construire, cela sera examiné au niveau du Conseil communautaire, puis discuté au sein des Conseils municipaux. Néanmoins, une note peut être rédigée sur la façon dont sont financées les pépinières d'entreprises qui existent, et d'en dresser une liste.

Mme Picard souhaiterait revenir sur le budget et signaler que, si chacun se montre effectivement inquiet des recettes publiques, il faut tout de même accorder à Malakoff la volonté et le dynamisme : à l'heure actuelle, des entreprises s'installent sur son territoire. Le départ de l'entreprise Thalès a affolé les élus, certes, mais Malakoff a la

chance d'accueillir dans les trois mois qui viennent Accor Services. Ce n'est donc pas là un territoire qui pose de vraies difficultés aux entreprises.

Mme Picard souligne d'ailleurs qu'un certain nombre de ses collègues envient Malakoff. Le groupe Utram s'en va mais laisse la possibilité à des bureaux de s'installer, ce qui prouve là aussi une certaine dynamique. Mme Picard convient que l'on ne puisse pas s'en satisfaire mais, malgré la situation financière actuelle et toutes les difficultés que les entreprises connaissent, Malakoff se trouve, par bonheur, dans une stabilité qui laisse l'espoir de pouvoir offrir encore des possibilités aux entreprises chaque fois que l'une d'entre elles s'en va.

Le Conseil communautaire de Sud de Seine reste très vigilant, mais elle certifie qu'à chaque drapeau ou première pierre, les élus de la communauté d'agglomération reconnaissent que Malakoff est la ville de l'agglomération qui est la plus facile à gérer.

Elle ajoute que Malakoff compte également un très grand nombre de petites entreprises et que celles-ci existent pleinement : même si leur taux de taxe professionnelle n'est pas proportionnellement équivalent à leur représentativité, elles sont le moteur du commerce, de la ville et il faut en tenir compte. Il n'y a finalement pas pléthore de locaux vides (un recensement a actuellement lieu rue par rue), et là aussi un certain nombre de villes envient la commune sur ce point.

Mme Picard trouve que la description faite plus tôt est une expression un peu catastrophique et qui n'est pas satisfaisante. Le pays est effectivement dans une situation de crise aiguë, mais Malakoff ne s'en tire pas trop mal et Mme Picard espère le dire encore fin 2009, malgré les difficultés financières prévues...

Mme le Maire précise que le Conseil municipal ne vote pas, mais prend acte du débat d'orientation budgétaire et qu'il aura l'occasion d'y revenir au moment du budget.

- Modification du Plan de financement prévisionnel du programme de résidentialisation des immeubles rues J. Lurçat, J. Moulin et av. M. Thorez appartenant à l'OPH de Malakoff. Demande de subvention par l'OPH de Malakoff et garantie d'emprunt.

Rapporteur : M. Cormier.

M. Cormier annonce que, pour cause de désengagement de l'Etat, le Conseil Municipal doit délibérer de nouveau sur le plan de financement concernant les travaux de résidentialisation et de réfection des halls des immeubles des rues Thorez, Jean Moulin et Jean Lurçat, comprenant également la réfection des voiries, des parkings, de l'éclairage et des espaces verts. Tous ces travaux devraient se terminer fin janvier.

Au Conseil municipal de décembre 2007, l'équipe municipale avait délibéré sur le plan de financement concernant ces travaux et déposé ce plan auprès de l'Etat dans les jours suivants.

Le dossier de demande de financement déposé auprès des différents partenaires a reçu un accueil favorable notamment en ce qui concerne la Ville de Malakoff, qui a tenu ses engagements, le Conseil Général des Hauts-de-Seine qui, lui, a revu légèrement à la baisse la subvention de 20 000 € et la Région Île-de-France qui a tenu ses engagements. Par contre, l'Etat n'est pas au rendez-vous. Celui-ci a indiqué il y a quelques semaines que sur les 570 987 € de subvention notifiés et établis selon les règles intangibles, l'Etat ne pouvait verser que 190 000 €, arguant que ses caisses sont vides.

Plusieurs courriers et interventions de Madame le Maire ont permis de faire avancer quelque peu le dossier puisque l'Office Public devrait se voir notifier 1/3 de la subvention escomptée au mois de décembre (cette notification conditionne y compris

l'obtention du prêt de la CDC). M. Cormier qualifie ces procédés d'inacceptables de la part de l'Etat et qui sont très loin des discours assenés à longueur d'antenne sur les efforts de l'Etat dans le domaine du logement social.

Une seconde partie de financement pourrait être également notifiée un peu plus tard, en début d'année 2009. M. Cormier revient sur la prudence des termes employés qui ne contiennent aucune garantie. D'où une demande de subvention de l'Etat de 380 658 €. Cependant, il manque près de 180 000 € pour boucler le budget et payer les entreprises.

L'Office Public de l'Habitat a donc délibéré une 2nde fois la semaine précédente pour modifier le plan de financement initial et le compléter avec une subvention complémentaire de la ville, des fonds propres et un emprunt supérieur.

Cette situation éclaire bien, pour M. Cormier, le désengagement de l'Etat sur les questions du logement social et justifie plus que jamais le vœu adopté par le dernier Conseil municipal sur le logement et la pétition engagée au niveau de la Ville, pétition qui recueille un très large écho auprès de la population.

Les travaux prévus sont les suivants :

- Traitement des parties communes : réfection complète des halls, remise en peinture des escaliers et des locaux communs, suppressions des vide-ordures.
- Voirie, Réseaux Divers (VRD) : réfection complète des voiries, remaniement du stationnement, mise en place d'une collecte des déchets ménagers par conteneurs enterrés, fermeture de la rue J.Lurçat avec mise en place d'accès contrôlés.
- Espaces verts : renforcement de la végétalisation du site, remplacement du mobilier, création d'une nouvelle aire de jeux pour les jeunes enfants.
- Création d'un mail en position centrale.
- Remplacement complet de l'éclairage extérieur (mâts, bornes, éclairage d'ambiance).

La durée prévisionnelle du chantier est de 9 mois et devrait se terminer fin janvier.

Le Conseil Municipal, par 31 voix pour dont 5 mandats, les élus de l'opposition s'abstenant :

- Approuve le plan de financement prévisionnel modifié de l'opération de résidentialisation du groupe M.Thorez présenté par l'O.P.H de Malakoff
- Décide d'accorder à l'O.P.H de Malakoff une subvention de 550 000 € (au lieu de 500 000 €) correspondant à 21 % du montant du projet (travaux + honoraires), ce afin de compléter le plan de financement prévisionnel de l'opération.
- Accorde la garantie de la ville pour un emprunt de 850 000 € que l'O.P.H. de Malakoff va contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Mme le Maire précise que ce sujet a été discuté en commission des finances où des éléments ont été rapportés et qui recoupent ceux que M. Cormier vient d'apporter.

M. Cormier constate que lorsque l'on parle de désengagement de l'Etat, il y a moins d'interventions de la droite...

Mme le Maire avoue s'étonner, de manière plus générale, que cette affaire ne soit pas adoptée à l'unanimité car il s'agit d'une aide à la pierre de l'Etat. Le Département a demandé la délégation de l'aide à la pierre, non pas le Département en tant que tel, qui joue là le rôle de guichet.

L'Office a demandé une subvention à laquelle il a droit ; ces 570 000 euros n'ont pas été inventés mais correspondent à des normes, des critères, c'est une subvention normale. L'Etat n'accorde que 190 000 euros.

Mme le Maire est allée voir M. Boulanger, premier vice-président du Conseil général et M. Devedjian, Président du Conseil général, pour exprimer son incompréhension. Ceux-ci ont répondu que l'Etat, du moins les services qui s'occupent de donner de l'argent aux délégations département par département, ne leur a pas donné une somme suffisante. Le département a donc dû répartir en fonction des dossiers qu'il avait.

M. Boulanger a ajouté que les dossiers arrivés en fin d'année n'ont eu droit quant à eux à aucun financement...

Mme le Maire s'inquiète de cette nouvelle demande d'adoption de plan de financement, car il comporte un emprunt, mais rappelle que derrière ces chiffres, il y a des réalisations très appréciées par les habitants de Malakoff, comme la résidentialisation de Thorez, des réalisations qui vont régler, Mme le Maire l'espère, un certain nombre de problèmes. Il s'agit donc d'approuver un plan de financement passé de 578 000 € à 380 000 €, sans être sûr du résultat. Toutefois, M. Boulanger a assuré qu'il allait tout faire pour faire adopter la somme de 190 000 euros en début d'année prochaine, sachant que les aides à la pierre de l'Etat sont accordées par année civile.

***M. Cormier** ajoute qu'il était impossible de mieux faire car les dossiers avaient été déposés en janvier 2007. Cela devait donc être traité sur des financements de 2007, et c'est fin novembre 2008 que la commune apprend qu'elle n'aura pas d'argent, alors que l'Etat avait donné sa promesse que les travaux pouvaient commencer ! Une parole donnée doit être tenue ...*

***Mme le Maire** précise que ce qui est demandé aux élus est d'approuver un plan de financement avec ces données-là.*

***Mme Guérard** trouve qu'il est un peu facile d'incriminer systématiquement la crise financière de septembre 2008 car la crise de l'Etat et le fait que l'Etat français vive au-dessus de ses moyens et soit incapable, à son niveau, de gérer son budget, ne date pas de cette année. Mme Guérard pense que l'on assiste, et c'est là un excellent exemple, à la non-fiabilité de l'Etat, et se déclare presque surprise que chacun s'en étonne. En tant que citoyenne, Mme Guérard déclare ne plus avoir confiance devant des exemples comme celui-ci, devant la signature des engagements, qu'ils soient aux niveaux local, national ou même international puisqu'il faut bien constater que la France ne peut plus satisfaire ses engagements dans les enceintes internationales. L'Etat et son chef en sont parfaitement responsables.*

- Office Public de l'Habitat : réaménagement de halls d'immeuble 5 et 34-36 rue Gambetta, 17-19 rue Jean Mermoz et 1 à 6 rue Léon Salagnac – demande de subvention de la Ville

Rapporteur : M. Cormier.

L'Office Public de l'Habitat de Malakoff a décidé de lancer plusieurs opérations de réaménagements de halls d'immeubles sur son patrimoine afin d'améliorer la qualité de ces espaces communs.

Cela concerne notamment les immeubles du 5 rue Gambetta, 34/36 rue Gambetta, l'ensemble des halls des résidences Léon Salagnac et Jean Mermoz.

L'essentiel porte donc sur la réfection des revêtements de sols et muraux, la remise en état complète de l'électricité, le changement des boîtes à lettres, la reprise des portes techniques vers les escaliers, le changement des portes de halls (Gambetta), la modernisation de l'Interphonie (Gambetta et Mermoz), la création d'accès extérieurs pour la collecte des ordures ménagères (1, 1bis, 3 et 3bis Salagnac) et la signalétique (blocs de secours, plan d'évacuation).

L'Office souhaite financer ces projets sur ses fonds propres et grâce à une petite subvention de la Ville de Malakoff.

M. Cormier précise que le montant concernant tous ces travaux totalisés sera de 255 000 euros et que ces travaux concernent 600 logements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet de réaménagement du hall de l'immeuble 5 rue Gambetta dont l'O.P.H. de Malakoff est propriétaire.
- Approuve le plan de financement prévisionnel arrêté en dépenses et en recettes à 115 894 €.
- Accorde une subvention de 40 000 € à l'O.P.H. pour cette opération.

AFFAIRES SOCIALES ET PETITE ENFANCE

- **Approbation d'une convention entre la Commune de Malakoff et l'Établissement Public de Santé Erasme.**

Rapporteur : Mme Guillois.

Le Conseil Municipal en date du 25 novembre 2008 a donné un avis favorable au transfert de gestion du Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) à l'Établissement Public de Santé Erasme en vue de la création d'un Centre Médico-Psychologique (CMP). Par délibération du 12 novembre 2008, le Centre Communal d'Action Sociale de Malakoff a autorisé, au 1^{er} janvier 2009, le transfert de gestion du CMPP à l'Établissement Public de Santé Erasme en vue de la création d'un centre médico-psychologique (CMP) dans les locaux appartenant à la Commune et avec détachement d'un adjoint administratif titulaire de la Fonction Publique Territoriale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- en vue de la création d'un centre médico-psychologique (C.M.P.), approuve les termes de la convention entre la Commune et l'Établissement Public de Santé Erasme à Antony. Cette convention porte sur les conditions et modalités d'occupation des locaux communaux et sur le détachement d'un adjoint administratif titulaire de la Fonction Publique Territoriale.
- Autorise Madame le Maire à signer cette convention.

BATIMENTS COMMUNAUX

- **Travaux de restructuration du Centre Municipal de Santé : signature du dernier avenant au marché de travaux n° 06-10.**

Rapporteur : Mme Picard.

Les travaux de restructuration et d'extension du CMS ont été confiés au groupement d'entreprises OUTAREX- LBG pour un montant initial de 3 175 853,89 € HT.

La réalisation, prévue en site occupé et en 3 tranches, a débuté mi mai 2006 et doit se terminer dans quelques semaines.

La 1^{ère} tranche concernant la rénovation et l'extension des locaux de l'aile donnant sur la rue Louis Blanc s'est achevée fin 2006, la 2^e concernant l'aile donnant sur l'avenue Larousse a été livrée fin mars 2008. La 3^e tranche concerne l'accueil principal et l'ancien service dentaire.

Un certain nombre d'adaptations nécessaires ont été rajoutées au marché par 4 avenants mais de nouveaux travaux imprévus d'un montant de 42 309,86 € HT doivent

être pris en compte. Ils porteraient le montant du marché à 3 493 562,16 € HT, soit une augmentation globale de 1,33 % pour cet avenant, et pour le marché global une augmentation de 10%.

Par ailleurs, L'entreprise a pris du retard dans le déroulement des travaux. Elle a accumulé, de son fait, un retard de 18 semaines, ce qui porte le montant des pénalités de retard prévues au marché à environ 390 629,55 € HT.

Compte tenu qu'il s'agit d'un chantier complexe (en site occupé) avec un certain nombre de surprises (en particulier des gaines d'amiante découvertes) et que l'entreprise a poursuivi le chantier jusqu'à son achèvement en exécutant correctement les prestations demandées, il est proposé de ramener les pénalités de retard à la somme de 16 129,78 € HT, correspondant au surcoût de maîtrise d'œuvre dû à l'allongement des délais de chantier.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les travaux supplémentaires pour le marché de restructuration du centre Municipal de Santé pour un montant de 42 309,86 euros HT et autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°5 s'y reportant. Le montant du marché est ainsi porté à 3 493 562,16 € HT, soit une hausse globale de 1.33 %.

M. Paillon souhaiterait connaître la date de l'inauguration du centre de santé.

Mme le Maire répond qu'elle aura lieu fin janvier ou début février et que la date précise sera connue quand la commission de sécurité sera passée. Mme le Maire ajoute que M. Paillon sera invité ainsi que l'ensemble des riverains, lesquels ont souffert, lors des travaux, en même temps que le personnel. Cette date coïncidera d'ailleurs avec la fête des 70 ans du centre.

M. Paillon précise que, s'il a posé cette question, c'est qu'il se souvient, lui semble-t-il, qu'en commission, cet été, il avait été dit que l'inauguration aurait lieu à l'automne.

Mme Picard précise à M. Paillon, et le rapport l'explique assez bien, que tout est fait pour que les travaux avancent le plus rapidement possible. L'entreprise a vraiment fait son maximum ces derniers mois et ces dernières semaines pour arriver à faire en sorte que tout fonctionne. Le projet avance pas à pas. Mme Picard reconnaît que ce chantier a été extrêmement compliqué et suggère à M. Paillon d'en discuter avec le personnel du CMS pour se rendre compte qu'ils ont souffert de ces travaux entre le bruit, la poussière et le retard. L'entreprise a doublé le nombre d'ouvriers sur le terrain pour arriver à faire en sorte que le CMS soit inauguré le plus rapidement possible. Il faut bien sûr, comme l'a dit Mme le Maire, que la commission de sécurité passe avant toute chose. Il s'agit de plus d'un site occupé avec des processus compliqués d'ascenseurs, de désenfumage, etc. Cependant, Mme Picard souligne qu'elle n'aurait pas été si optimiste si le rapport avait été présenté trois semaines auparavant.

M. Clavel remercie le personnel dont les conditions de travail étaient difficiles et se réjouit du fait que le centre de santé ait réellement fonctionné pendant les travaux, ce qui a permis d'accueillir les patients pendant cette période. Cependant, il s'interroge sur ce « cadeau » fait finalement à cette entreprise : 390 000 euros, c'est ce que l'entreprise devrait payer à la Municipalité, et cette pénalité de retard a été réduite à 16 000 euros, ce qui est une belle remise. Ceci est-il dû au fait que l'entreprise était particulièrement de bonne foi et que les retards ne sont pas véritablement de leur fait ?

Mme Picard précise qu'il y a en réalité deux points : le retard dû à l'entreprise et le retard dû au fonctionnement du service. Il a, par exemple, été demandé une bande d'accueil différente, celle prévue à l'origine n'ayant pas satisfait le personnel. Il en a été tenu compte. Toute une partie est donc due à la gestion du bâtiment lui-même qui n'a

pas toujours été facile, et une partie due à l'entreprise. Mais si l'entreprise avait appris en septembre octobre que ces 390 000 euros lui seraient demandés, elle n'avait plus qu'à mettre la clé sous la porte et les travaux n'auraient jamais été finis. Il faut savoir que ces entreprises n'ont pas, à l'heure actuelle, une possibilité financière énorme et la Ville leur a donc donné son accord à condition qu'ils finissent les travaux rapidement. Ils en ont tenu compte et ont mis les bouchées doubles, la commune a suivi cela de très près en allant sur le chantier et le tout a permis l'avancement des travaux. Pour avoir connu des expériences similaires, Mme Picard sait qu'il ne sert à rien de mettre le couteau sous la gorge aux petites entreprises si l'on souhaite voir les travaux s'achever, même si elle comprend que cette exonération puisse choquer un peu. Malgré tout, une somme de 16 000 euros a tout de même été demandée, laquelle sera remise au maître d'œuvre.

Mme le Maire tient à remercier Gilles Boehm, Directeur des services techniques, et le docteur Limousin qui, tous deux, ont suivi le chantier de manière énergique et efficace.

M. Notredame demande s'il est possible de faire figurer sur tous les documents officiels du centre de santé le vrai nom de ce centre : Maurice Ténine, car il est important de rappeler le rôle de ce médecin social assassiné par les nazis à Châteaubriant.

Mme le Maire approuve cette demande, ajoute que cela sera dit lors de l'inauguration du centre de santé et que la plaque sera installée dans la nouvelle salle, dans le patio vitré.

- Travaux de restructuration du Centre Municipal de Santé : signature de l'avenant n° 4 au marché de maîtrise d'œuvre n° 03-16.

Rapporteur : Mme Picard.

Un marché n°03-16 a été conclu pour la maîtrise d'œuvre des travaux de restructuration et d'extension du Centre municipal de santé Maurice Ténine en juillet 2003 avec le groupement de maîtrise composé de l'Agence J.N et du bureau d'études techniques AXE I.B. Le marché fixait le forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre à 192 425 euros, le taux de rémunération étant fixé à 10.1 %.

Suite à la remise de l'avant-projet détaillé au printemps 2006, les travaux ont été réévalués à 2 886 090 € HT et un avenant n°2 a fixé le forfait définitif à 274 178,55 € HT ; le taux de rémunération ayant été ramené à 9,5 %.

Il s'avère nécessaire aujourd'hui de conclure un nouvel avenant au marché de maîtrise d'œuvre afin de prendre en compte la charge de travail supplémentaire subi par le maître d'œuvre du fait des circonstances telles que les aléas de chantier, l'allongement des délais ou la modification du mobilier d'accueil.

Le montant de l'avenant s'élève à 38 231,63 € HT, soit 19.86 % du montant initial du marché.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant n°4 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restructuration du centre de santé. Cependant, la somme de 16 129,78 € HT, correspondant au surcoût de la maîtrise d'œuvre du fait de l'allongement des délais, est due par l'entreprise de travaux au titre des pénalités de retard.

SUD DE SEINE

- Réhabilitation de 8 salles de répétition du Conservatoire de Musique de Malakoff sis à l'école Henri Barbusse, création d'un espace réfectoire et cloisonnement d'une réserve au sein du même établissement.

Rapporteur : Mme Cordesse

Mme Cordesse signale que cette question concerne la réhabilitation de 8 salles de l'école qui sont des salles affectées au conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique. Dans le cadre de la création en janvier 2005 de la communauté d'agglomération Sud de Seine et des compétences facultatives, la communauté d'agglomération Sud de Seine a à sa charge la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des conservatoires et écoles de musique, de danse et d'art dramatique. Malakoff a son propre conservatoire situé avenue Gabriel-Péri mais une partie des cours sont donnés dans des salles de l'école Henri Barbusse qui fonctionne tous les jours de la semaine et accueille à peu près toutes les disciplines. Dans le conservatoire principal, des travaux très importants ont été faits et des travaux d'amélioration sont encore prévus cet été.

En ce qui concerne les locaux de l'école Henri Barbusse, il a été discuté des travaux d'investissement à faire dans ces salles du conservatoire pour qu'elles répondent à des degrés d'assainissement acoustique et de confort nécessaires.

Le montant prévisionnel des travaux inscrit au budget de l'Agglomération est de 55 000 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise la communauté d'agglomération Sud de Seine à effectuer des travaux de réhabilitation dans 8 salles du Conservatoire de musique (école Henri Barbusse), de création d'un espace réfectoire et de cloisonnement d'une réserve au sein du même établissement.

- Autorise la communauté d'agglomération Sud de Seine à déposer toutes les demandes de permis nécessaires à ces réalisations.

***M. Métais** souhaite savoir quels types de travaux sont envisagés.*

***Mme Cordesse** répond qu'il s'agit de travaux de réfection de sols, de plafonds, et de pose d'isolant acoustique sur les murs.*

***M. Métais** ajoute qu'il faut être particulièrement vigilant sur les travaux d'acoustique car les musiciens s'entendent jouer entre les salles.*

***Mme Cordesse** précise que les travaux se feront pendant les vacances scolaires.*

***Mme le Maire** précise qu'il s'agit des vacances scolaires d'été.*

SYNDICAT INTERCOMMUNAL

- Adhésion au "Syndicat mixte ouvert d'études Paris Métropole"

Rapporteur : Mme le Maire

Mme le Maire rappelle que des réflexions se sont concrétisées sur l'avenir de la capitale et sa région notamment dans une conférence métropolitaine, dont la première réunion a eu lieu le 7 juillet 2006 à Vanves. Petit à petit, cette conférence métropolitaine s'est agrandie et s'est renforcée de toutes les sensibilités politiques au niveau de la région, et le développement de ces travaux conduit aujourd'hui à la création d'une structure d'étude, un Syndicat Mixte d'Etudes Ouvert appelé « Paris

Métropole ». Un projet de statut a été validé le 5 novembre dernier par plus de 60 maires et élus départementaux ou régionaux.

Il est donc proposé aux collectivités territoriales qui le désirent d'adhérer à ce syndicat qui aura pour but plusieurs enjeux : un meilleur équilibre du développement métropolitain, la réduction des inégalités sociales et territoriales et un développement économique durable.

Le Syndicat Paris Métropole doit être un outil de coordination, une instance de dialogue et un instrument sur l'ensemble des grands problèmes et des sujets urgents pour les habitants : l'aménagement, l'environnement, le développement économique, le logement, la mobilité et le déplacement, la formation, le développement culturel et la solidarité financière.

Dans ce syndicat, toutes les villes disposeront d'une voix, ce qui a semblé le plus démocratique à la grande majorité des participants à la première réunion sur les statuts de ce syndicat.

Mme le Maire pense qu'il est tout à fait intéressant pour Malakoff d'y participer ; la commune a tout d'abord été partie prenante du départ de la conférence métropolitaine. Il y a eu des débats très intéressants sur les questions du logement, des transports, de péréquation financière.

Malakoff a aussi un protocole de coopération avec Paris, participe à l'agglomération Sud de Seine et est également partie prenante dans les villes qui composent la Vallée scientifique de la Bièvre, qui est un axe entre Paris-Sud et l'Opération d'Intérêt National de Saclay.

Par conséquent, il paraît important de participer à tous les travaux de dialogues et d'informations. Mme le Maire souligne qu'il est intéressant d'apprendre les uns des autres et d'enrichir la réflexion de tous au sein du Conseil municipal.

Une carte a été fournie, qui n'est pas celle du Syndicat Paris Métropole, mais de toutes les villes qui peuvent en faire partie à la décision de leur Conseil municipal ; ce n'est pas limitatif. Cette carte montre, par exemple, la ville de Mitry Mory qui n'est pas dans le Syndicat, mais qui peut décider d'en faire partie.

Mme le Maire pense que c'est un élément tout à fait intéressant pour participer à la vie de la région, d'autant plus que les élus locaux sont les mieux à même de connaître les problèmes des habitants, les problèmes de logement, de transport et d'aménagement et qu'ils doivent être dans le dialogue avec l'Etat. Il va notamment y avoir le projet Christian Blanc qui va arriver fin février 2009 et toutes les discussions sur le Grand Paris.

Parce qu'il s'agit d'un dialogue politique important sur l'avenir des villes et de la région Île-de-France, Malakoff doit donc être partie prenante dans ce Syndicat.

Le coût en reviendra à 15 centimes d'euros par habitant, mais cela dépend en fait du prix que le Syndicat fixera selon la population, la péréquation, le potentiel fiscal, etc.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'adhésion de la Ville de Malakoff au «Syndicat Mixte Ouvert d'Etudes Paris Métropole».

- Autorise Madame le Maire à effectuer les actes relatifs à cette adhésion.

Les projets et les actions de coopération entre Paris et les collectivités d'Île-de-France et la nécessité d'approfondir la réflexion sur l'avenir de la métropole parisienne ont conduit à la création de ce syndicat, qui est issu de la transformation de la Conférence métropolitaine.

M. Paillon souhaite faire deux propositions sur ce sujet. D'une part, il est important que les citoyens, les habitants, soient partie prenante, que Malakoff ait vraiment un pied dans ce Syndicat. Il serait ensuite intéressant d'ouvrir une rubrique sur le site internet de la ville pour valoriser ce qui est fait dans le cadre de cette conférence métropolitaine, que l'on puisse y trouver des comptes rendus, les relevés des décisions. En effet, seul le site de la Ville de Paris propose jusque-là des informations sur la conférence métropolitaine. Il serait donc intéressant de faire des liens et de créer une rubrique dédiée à l'évolution de ce Syndicat.

Par ailleurs, M. Paillon souhaite faire part d'une proposition faite en commission. Il rappelle qu'aujourd'hui deux projets existent sur la couverture du périphérique : celui d'un jardin et celui d'un bâtiment, un édifice adossé à la ligne de chemin de fer. Aujourd'hui, ce bâtiment ne trouve pas encore de destination, cette destination fait du moins l'objet d'une discussion. M. Paillon trouverait intéressant que Malakoff propose de faire de ce bâtiment le siège de ce Syndicat Mixte puisqu'il va y avoir un espace, des locaux à occuper.

Trois intérêts peuvent se dégager de ce projet : Malakoff montre ainsi qu'elle est partie prenante et s'intéresse à la couverture du périphérique, en tout cas son aménagement. Le 2^e intérêt consiste à faire une proposition concrète de sa destination, sur ce qui pourrait y être mis ; la consultation est en cours. M. Paillon pense que le fait d'installer le Syndicat Paris Métropole dans cet espace situé à la limite entre Paris et sa banlieue serait un beau symbole.

Enfin, en commission, a été évoqué le fait que cela pourrait également intéresser la ville de Vanves : serait-il possible qu'un courrier commun des Municipalités de Malakoff et de Vanves soit directement adressé à M. Pierre Mansat qui est en charge du partenariat et de la conférence métropolitaine sur cette proposition ?

Mme le Maire pense qu'il n'y a aucun problème pour que le site internet de la ville ait une rubrique consacrée au Syndicat Paris Métropole car il y aura sans doute des comptes rendus.

Sur le siège du Syndicat : en ce moment, ont lieu des études sur les jardins du périphérique, Mme le Maire se souvient en avoir parlé au cours du dernier Conseil Municipal. Ces études ont d'ailleurs pris un an de retard en raison d'un appel d'offres européen qui aurait été mal rempli ou mal fait. Puis il y a eu un appel d'offres sur la faisabilité d'un équipement. Pour le moment, il n'y a effectivement pas de destination pour cet équipement, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'idée. Il y avait notamment celle de consacrer une salle aux associations riveraines, Paris-Malakoff-Vanves, un café associatif, une salle de musique, une salle d'exposition. Le problème est que cet équipement ne doit pas être trop lourd puisqu'il est situé sur la dalle. Par ailleurs il faudra s'y rendre en transports en commun, parce qu'il est bien entendu tout à fait inapproprié et impossible de faire des parkings sur la couverture du périphérique.

Pour le moment le Syndicat va se réunir, Mme le Maire propose d'attendre que les villes adhèrent et, à la prochaine réunion du Syndicat, d'écrire à Paris pour faire cette proposition. En effet, malgré le fait que chaque ville disposera d'une voix, il est évident que c'est à Paris qu'il faudra s'adresser pour savoir où situer le siège du Syndicat.

Mme le Maire ne voit donc aucun inconvénient à faire cette proposition, sachant néanmoins qu'il reste le problème de la gestion et du financement de l'équipement, aucune décision n'ayant encore été prise à ce sujet.

Mme Cordesse pense que la réalisation d'un équipement à cet endroit-là a une fonction extrêmement symbolique. Ce « fossé » qui a été couvert a sa propre histoire

et, pour Mme Cordesse, il serait dommage d'y mettre un siège administratif. C'est un lieu de rencontres entre les habitants de différentes communes pour un projet qu'ils réaliseraient ensemble, pour un projet commun. Elle pense que la proposition faite dans les réunions par la ville de Malakoff, de créer un café associatif avec une dimension culturelle, paraît l'élément fédérateur entre ces différentes villes qui vont se retrouver sur une coupure enfin couverte.

***Mme Topelet** a bien ressenti qu'il y avait une demande de la part des habitants ; il y a des besoins qui s'expriment, une attente dans ce sens-là. Elle s'étonne, quant au processus de concertation mis en place, que l'on ait demandé aux habitants ce qu'ils souhaitaient et que soudain l'on parle d'un projet de Syndicat, alors que le Syndicat est à peine en place.*

***Mme le Maire** précise que, d'une certaine façon, le Syndicat n'a rien à voir avec cela. Ce Syndicat se monte en tant que tel, à partir de la conférence métropolitaine, et n'a pas pour l'instant de projet, en dehors de l'étude des grandes questions d'aménagement, d'habitat, etc.*

VŒUX - COMMUNICATIONS - QUESTIONS DIVERSES

***Mme le Maire** propose que dans le compte rendu, l'intitulé « Questions diverses » remplace désormais « Affaires diverses » et charge M. Cibot de faire appliquer ce changement.*

Avant de passer au vœu sur l'école, Mme le Maire souhaite faire part de deux informations.

- La Municipalité vient de recevoir de l'Insee le nombre exact de la population de Malakoff, qui est officiellement de 30 722 habitants (population municipale : 30 509, population comptée à part : 213 habitants). Ce qui montre bien que Malakoff a progressé.

- Par ailleurs, Mme le Maire signale que le mardi précédent, il y avait dans Le Monde un article sur Icade qui vendrait ses 35 000 logements. Le lendemain, Mme le Maire a téléphoné à l'un des responsables d'Icade qui travaille avec la Ville de Malakoff, lequel a confirmé qu'avant ce Conseil d'administration d'Icade (qui est une filiale immobilière de la Caisse des Dépôts) qui a eu lieu le vendredi précédent, Icade voulait vendre à des bailleurs sociaux des logements : 4 000 ou 5 000 en 2009, 4 000 ou 5 000 en 2010...

Et ils n'avaient absolument pas l'intention de vendre à des bailleurs sociaux ou à des opérateurs les logements qui sont à Malakoff : ceux des rues Charles Baudelaire, François Fabier, Paul Valéry, Rimbaud, Paul Verlaine, sauf l'immeuble d'Albert Samain, géré par GFF Habitat.

Il a donc été décidé lors de ce Conseil d'administration que l'Etat, à 49%, et la Caisse des Dépôts, à 51%, créeraient un fonds d'investissement avec un fonds irlandais, « New Ireland Assurance » et ils ont décidé de se désengager totalement du logement social, y compris des personnels (900 personnes travaillent à Icade Logement).

Mme le Maire a exprimé sa stupéfaction et son grand mécontentement d'apprendre cette nouvelle par un article du Monde. Mme le Maire est rentrée en contact avec Philippe Laurent, Maire de Sceaux, qui s'était révolté contre Icade en son temps, et qui n'était pas au courant, non plus. Aucun élu n'était au courant, ni les personnes au niveau du Département des Hauts-de-Seine. Icade avait déjà procédé de la même façon quand il voulait déconventionner, mais là c'est encore plus fort puisqu'ils vendent tous leurs logements !

Il a été dit à Mme le Maire qu'ils avaient déjà commencé à se séparer d'un certain nombre de biens : à Sarcelles où ils en possédaient 1 000 sur les 4 000, à Créteil, à Rueil Malmaison et à Bagneux. Mais ces ventes-là ont eu lieu avant cette décision, aujourd'hui, Icade vend l'ensemble de ses biens. Pourquoi font-ils cela ? Tout simplement parce que le logement offre un rendement de 3 à 3,5% et qu'ils souhaitent se recycler sur l'immobilier tertiaire dont le rendement est supérieur à 6,5%.

Ils ont donc besoin de fonds frais pour alimenter ce fameux fonds d'investissement. Les anciens actionnaires d'Icade ainsi que ceux du fonds d'investissement « New Ireland Assurance » percevront de leur côté une plus-value conséquente. Il a été dit à Mme le Maire que depuis l'entrée d'Icade en Bourse, il y a deux ou trois ans, les actionnaires sont demandeurs et veulent gagner de l'argent ! La Caisse des Dépôts a besoin de cash. Le problème est très sérieux pour les habitants de Malakoff.

Mme le Maire rappelle qu'il y a quelque temps, Icade avait pour projet de démolir 34 logements (très dégradés) ; ceux des rues Paul Verlaine et Arthur Rimbaud et construire à la place 100 logements au prix du marché, c'est-à-dire chers. La commune avait obtenu d'Icade – et cela n'avait pas été facile – qu'ils réalisent effectivement les 100 logements prévus (parce qu'ils voulaient absolument les faire) mais qu'ils rajoutent 34 logements sociaux et qu'ils reconventionnent les logements de la rue Charles Baudelaire. La Municipalité aurait donc obtenu le reconventionnement de la rue Charles Baudelaire, la construction d'environ 100 logements PLS et de 34 logements sociaux supplémentaires. Les logements des rues Paul Valéry et François Fabier étant déjà déconventionnés depuis longtemps.

Ce sont donc tous ces logements qui sont aujourd'hui en jeu. Que peuvent-ils devenir ? Ils peuvent être : - soit « vendus » à des bailleurs sociaux (ce qui fait dire à l'article du Monde cette phrase extraordinaire : « ce transfert permettra au gouvernement d'afficher la création de 34 000 logements sociaux dans l'agglomération parisienne où les besoins sont criants. », ce qui est honteux aucun logement n'aura été construit !), - soit à des opérateurs sociaux, ce qui, à la limite, serait le moins grave pour les habitants car les logements pourraient être reconventionnés.

Mais il faut voir évidemment sous quelles conditions financières les logements seront vendus, soit à des opérateurs privés dans la volonté de faire passer une partie du logement social géré par des opérateurs privés – c'est ce qu'a dit Mme Boutin au congrès des Offices –, soit vendus à la découpe pour les plus beaux de ces logements, les plus « vendables », ceux dont les locataires sont les plus solvables. Il faut savoir que, pour Icade, Malakoff possède les plus beaux logements, le parc est relativement bien entretenu, le cadre est agréable, verdoyant, même s'il faudrait plus d'espaces verts. Mais à quels prix ces logements seraient-ils vendus, quelles seraient les répercussions pour les locataires ? Personne ne connaît encore la réponse.

Mme le Maire est donc allée voir des responsables chez Icade qui lui ont dit qu'une étude générale pour la cession était en cours : en octobre 2009, tout sera fini, et donc tout sera vendu avant juin 2009. Ils vont aller très vite. C'est un problème très grave et Mme le Maire va tenter d'obtenir un maximum d'informations, puis organisera une réunion en début d'année avec les locataires pour leur en parler, ainsi qu'il a toujours été fait lors des autres problèmes avec Icade. Les locataires vont sans doute être affolés, surtout qu'avec le déconventionnement les loyers devaient déjà augmenter de 6%. Malakoff possède plus de 300 logements gérés par Icade, Bagneux en a 3 000 ou 4 000, Chatenay-Malabry 4 000...

M. Guilmart rappelle que ce sujet avait été débattu deux ou trois ans plus tôt au Conseil Municipal et qu'un vote avait eu lieu. L'équipe avait alors condamné à l'unanimité l'attitude d'Icade qui consistait à dire qu'ils allaient récupérer un certain nombre de logements pour les vendre ou en tout cas en augmenter les loyers. Ceci est d'autant plus grave que cet organisme a une vocation plutôt sociale, enfin « avait » une vocation sociale, car aujourd'hui c'est moins sûr...

Les informations que Mme le Maire donne sont en effet très inquiétantes pour les locataires et pour tous ceux de ce quartier. M. Guilmart souhaiterait savoir si la commune envisagerait éventuellement de racheter les logements qui seraient mis sur le marché. Ce serait là la solution la moins pire pour les locataires en question, mais à quel coût ? Les finances de la Ville le permettent-elles et l'Office HLM le permet-il ? Car il y aura évidemment un emprunt ou en tout cas une garantie de la Ville si l'Office HLM prenait cette décision. En tout cas, si cette décision était à prendre, M. Guilmart souligne que son groupe y serait tout à fait favorable. Cela permettrait en effet de solutionner un certain nombre d'inquiétudes et d'atténuer les problèmes familiaux et sociaux qui pourraient en découler, car la plupart des gens ne pourraient pas forcément rester dans ces logements.

Mme le Maire répond que toutefois rien n'est encore sûr, bien que l'annonce soit officielle et qu'Icade ne reviendra certainement pas sur sa décision. Mais cela ne veut pas dire que l'on ne puisse pas se battre. En janvier ou février, Icade fera le tour de tous les élus pour expliquer ce qu'ils veulent faire par la suite, parler des conditions de prix ville par ville, etc. Lors du prochain Conseil Municipal, Mme le Maire aura sans doute plus d'informations. Il faudra également en informer les élus car les habitants vont être très inquiets. Mais encore une fois, aujourd'hui personne n'en sait plus.

M. Clavel demande s'il n'y a pas la possibilité de racheter ces logements pour l'euro symbolique ?

Mme le Maire répond qu'en effet, l'euro symbolique serait une bonne idée, étant donné tout l'argent qu'Icade s'est fait, il y a longtemps que les logements sont amortis au niveau de l'argent public !

M. Cormier revient sur la préoccupation de M. Guilmart et souhaitait dire qu'il n'avait pas encore entendu de déclarations des différents ministres et du Premier ministre à ce sujet – en précisant toutefois qu'il n'était pas non plus à l'écoute 24 heures sur 24 – alors qu'il s'agit d'une situation qui relève de ce niveau de responsabilité.

Pour M. Cormier, c'est un scandale sans précédent qui, de plus, intervient au moment où va se discuter dans l'enceinte de l'Assemblée nationale le projet de loi Boutin.

Il rappelle brièvement le contexte : les logements de la SCIC étaient des logements sociaux financés par des fonds publics. Tout ceci s'est fait avec l'accord du gouvernement : le changement SCIC/Icade et la privatisation.

Cela nécessite une intervention au plus haut niveau de l'Etat car, selon M. Cormier, c'est un véritable scandale.

Quant aux préoccupations du coût du logement, M. Cormier rend compte de trois phrases extraites du journal Le Monde : « Cette vente est une bonne nouvelle pour les actionnaires d'Icade qui vont percevoir au moins 50% de la plus-value dégagée sous forme de dividendes en vertu du statut des sociétés d'investissement immobilières [...] La mesure réjouit particulièrement le fonds activiste irlandais, New Ireland Assurance, entré à hauteur de 3,15% »,.... « Mais l'annonce de cette opération a aussi été bien accueillie par la Bourse : le titre, qui était tombé en dessous de 50 euros, soit moins de

la moitié de la valeur du patrimoine, s'est immédiatement redressé après cette annonce. »

M. Cormier se demande qui se félicite de cette affaire ? Ce sont les boursicotiers, c'est la Bourse, c'est un réel scandale financier ! Et derrière tout cela, ce sont des logements sociaux. Qui va les racheter ? Dans quelles conditions vont-ils être vendus ? Y a-t-il des emprunts en cours sur ces logements ou non ? Personne ne sait.

Ce qui est évident, c'est que s'il n'y a pas intervention du pouvoir au plus haut niveau, cette mesure sera irrévocable. Mais ceci est une autre histoire qui ne dépend pas du Conseil municipal de Malakoff. Ensuite, il faudra regarder de près les conditions dans lesquelles ces logements seront vendus, mais personne ne peut en dire plus.

- Vœu relatif à l'école

Rapporteur : Mme Alaudat.

Mme Alaudat annonce qu'elle passe à un autre scandale, celui du démantèlement du système éducatif français et sa privatisation rampante.

« Depuis plusieurs semaines, la mobilisation menée contre les réformes régressives du Ministre Xavier Darcos à tous les niveaux du système éducatif, de la maternelle à l'université, ne cesse de s'amplifier, et notamment les manifestations de ces derniers jours des lycéens qui ont contraint le ministre à reporter la réforme des lycées qu'il voulait imposer. Elle indique se réjouir de ce recul et de cette ouverture au dialogue qui avait été tant demandée par les enseignants, les parents d'élèves et les étudiants mais aurait aimé que ce dialogue s'élargisse et englobe l'ensemble des réformes qui concernent l'école. Aussi Mme Alaudat et la Majorité municipale dénoncent ces réformes qui reposent essentiellement sur des principes de restriction budgétaire et qui désengagent l'Etat de ses responsabilités. Ils dénoncent aussi les milliers de postes en moins que cela entraîne, les propos méprisants du ministre de l'Education à l'encontre des enseignants des petites sections de maternelle visant à la suppression de cette petite section ; le gouvernement ne voulant plus accueillir au sein de l'école les moins de trois ans, ou plus exactement il veut les accueillir dans les locaux de l'école mais plus par des instituteurs et veut que les parents paient pour cela.

La Majorité municipale dénonce également la suppression des 3 000 postes de professeurs des Réseaux d'Aides Spécialisées ; à terme c'est leur disparition, et la suppression du samedi matin qui correspond à un véritable racket puisque les élèves se voient privés d'un trimestre d'enseignement par année scolaire. En effet, 2 heures en moins d'enseignement par semaine font un trimestre de moins d'enseignement par année scolaire ; rapporté à l'ensemble de la scolarité du primaire cela fait un an d'enseignement en moins. Comment, avec une année d'enseignement en moins, est-il possible de travailler plus avec les nouveaux programmes et comment peut-on faire réussir une classe d'âge ?

La Majorité Municipale dénonce l'ensemble de ces réformes et c'est pour ces raisons que par 31 voix pour dont 5 mandats, le Conseil Municipal adopte le vœu ci-dessous.

Les membres de l'opposition ne prennent pas part au vote.

« Bousculé par le mouvement de colère qui grandit dans le monde enseignant, le ministre de l'Education nationale a annoncé, lundi, le report d'un an de sa réforme du lycée en précisant que « ces équilibres devront faire l'objet d'une large concertation avec les représentants des enseignants, des lycéens et des familles ».

Le Conseil Municipal de Malakoff, réuni le mercredi 17 décembre 2008, se félicite de ce recul qui résulte de la mobilisation des lycéens, des enseignants et des parents d'élèves et leur apporte son soutien. Cependant si les lycéens et leurs syndicats reconnaissent une avancée, ils maintiennent leur appel à une journée de mobilisation jeudi prochain partout en France.

Les réformes s'accumulent à un rythme effréné de la maternelle à l'enseignement supérieur remettant en cause les fondements même de l'école publique, sans la moindre concertation avec les enseignants, les syndicats, les associations de parents d'élèves et les élus locaux.

Au lieu de conforter les efforts pour une école publique permettant la réussite de tous, ces réformes fondées sur des principes de restrictions budgétaires, désengagent l'Etat

- *Considérant* qu'après la suppression de 11 800 postes d'enseignants à cette rentrée, la programmation de 13 500 nouvelles suppressions pour 2009 dont 6000 en maternelles et élémentaires alors que 20 000 élèves de plus sont attendus, va aggraver les inégalités,

- *Considérant* qu'après les propos désobligeants du ministre de l'Education nationale sur l'école maternelle, la création de « jardins d'éveil communaux », préconisée par le rapport sur la mission de l'école maternelle, ne répond pas à l'amélioration de l'accueil des enfants en école maternelle, dès deux ans, avec des enseignants formés,

- *Considérant* que la suppression de 3000 professionnels des Réseaux d'Aides spécialisées aux Elèves en difficulté va priver 150 000 élèves d'aides et conduira à terme à la disparition des RASED,

- *Considérant* que la réduction de 2 heures hebdomadaires de temps scolaire prises à l'ensemble des élèves, pour du rattrapage ou de l'accompagnement scolaire ajoutées après la classe en fonction des enseignants disponibles ou volontaires, ne répond pas au besoin de réduction d'effectifs de classe et d'aide spécialisée pendant le temps scolaire,

Le Conseil municipal réaffirme son soutien au service public de l'éducation.

- *Réaffirme* son attachement à une école maternelle de qualité au sein de l'Education nationale qui permet de lutter contre les inégalités culturelles et sociales, pour faciliter l'accès de tous au savoir et à la pertinence de l'accueil à partir de deux ans.

- *Réaffirme* son attachement à la lutte contre l'échec scolaire et à la prise en charge de la difficulté scolaire pendant le temps scolaire par des enseignants spécialisés.

- *Réaffirme* son soutien aux enseignants, aux parents, à tous ceux et toutes celles qui au sein des écoles maternelles et élémentaires, font vivre le service public de l'éducation.

Le Conseil municipal de Malakoff opposé aux réformes

- *Demande* le maintien de toutes les années d'apprentissage en école maternelle nécessaires à la scolarisation et le renforcement de l'accueil des tout-petits dans les petites sections.

- *Demande* la levée des suppressions des postes dévolus à la prévention et la remédiation des difficultés scolaires et une concertation sur le devenir et le développement des Réseaux d'aides en difficulté, indispensable pour la réussite de tous les élèves.

- *Demande* que les programmes, la nouvelle organisation de la semaine et la mise en place des dispositifs d'aides aux élèves en difficulté fassent l'objet d'un véritable dialogue serein et responsable avec l'ensemble des acteurs de l'éducation.

Mme le Maire souligne qu'il y a beaucoup à dire sur la situation générale de l'école ; les éléments principaux ont été repris, notamment sur les questions de suppressions de postes, sur les maternelles, le RASED et la réduction du temps scolaire, autant de sujets dont on entend beaucoup parler dans les conseils d'école.

M. Guilmart dit que cela serait encore un vrai débat qui pourrait durer un certain nombre de minutes, et sur lequel il ne serait pas d'accord de toute manière.

M. Guilmart souligne que Madame le Maire avait ici pris l'engagement, il y a quelque temps, de fournir les vœux en même temps que le dossier du Conseil municipal. Or, il constate qu'une nouvelle fois le vœu a été fourni le soir même, alors qu'il n'y a pas de cas d'urgence particulier, pas d'obligation à ce que ce soit voté au sein du Conseil municipal.

M. Guilmart pense que cela est malheureusement une habitude et voit la manière dont la majorité se fait plaisir par rapport à des vœux qui sont beaucoup plus politiques qu'objectifs. M. Guilmart dit trouver cela dommage car il s'agit d'un sujet qui mérite malgré tout que l'on s'y attarde. Il faudrait en effet trouver des solutions à des réformes qui auraient dû avoir lieu depuis très longtemps au niveau de l'éducation...

Aujourd'hui, le groupe de M. Guilmart fait le choix de ne pas prendre part au vote et, si le retard dans la transmission des vœux devait se reproduire, son groupe aurait exactement la même attitude.

M. Paillon demande si les questions diverses sont abordées par la suite ? Il annonce qu'il ne prendra pas part au vote sur ce sujet-là car il déplore de recevoir les vœux juste au dernier moment, une pratique qu'il faut cesser. Il n'est pas possible de se prononcer sur des vœux reçus l'après-midi même.

Mme le Maire pense que sur tous les problèmes abordés, M. Paillon ne devrait pas avoir besoin de beaucoup de temps pour émettre un avis, mais il s'agit là d'une autre question...

Ce vœu a été présenté avec l'idée au départ de soutenir le mouvement des lycéens qui a lieu en ce moment, et de disposer aussi des autres éléments également importants sur les questions de l'école. Mme le Maire suggère de faire parvenir le vœu à l'inspection d'Académie, au préfet, etc. En effet, des décisions vont être prises en tout début d'année et il serait bienvenu que les Conseils municipaux se prononcent. Mme le Maire convient toutefois que ce vœu aurait pu être fait quelques jours plus tôt.

Mme Belhomme pense que M. Darcos ne recule pas sur la réforme mais la reporte, ce qui n'est pas tout à fait la même chose, d'où la nécessité de bien rester mobilisés. Pour elle, M. Darcos a peur de la jeunesse, que les derniers événements en Grèce l'ont incité à se calmer un peu mais qu'il a sans doute encore des petits projets dans sa poche.

Mme Guérard trouve regrettable que M. Guilmart et M. Paillon ne soient pas inquiets sur cette question d'éducation et qu'ils ne souhaitent pas prendre part à cet important débat.

Mme Guérard souhaiterait proposer un amendement sur un passage du vœu : « Le Conseil municipal réaffirme l'éducation comme l'une de ses priorités », Mme Guérard propose : « Le Conseil municipal réaffirme son soutien au service public de l'Education ». Il s'agit bien de réaffirmer le caractère public de l'éducation car on assiste à une concurrence déloyale montante entre l'école publique et l'école privée.

Des objectifs ambitieux sont dédiés à l'école publique, Mme Alaudat l'a redit, il faut un maximum d'enfants au baccalauréat dans des classes surchargées avec des moyens en termes de ressources humaines réduits et, dans le même temps, les contributions financières à l'école privée augmentent. Mme Guérard rappelle que depuis 2004, l'Etat et les collectivités locales peuvent financer sans limite l'école privée. En 2007, l'Etat a ainsi octroyé plus de 7 milliards d'euros à l'école privée. Mme Guérard souhaite par conséquent réaffirmer l'école publique car il s'agit d'un bien exceptionnel qui ne dépend

pas de la bourse et des capacités de chacun et elle regretterait, au nom du groupe socialiste, que l'on en fasse un bien comme un autre.

Mme le Maire donne son accord pour inscrire : « Le Conseil municipal réaffirme son soutien au service public de l'éducation. »

Mme Guillois ne reviendra pas sur tout ce qu'ont dit ses collègues convaincus de soutenir ce vœu, et trouve que quoi que l'on pense de la distribution des documents au Conseil municipal, on ne peut pas se retrancher derrière la publication tardive de ce vœu pour dire que l'on n'est pas à même de pouvoir se prononcer sur la défense de l'école publique. Cela est trop facile. Mme Guillois trouve très bien la rédaction du vœu mais se passerait de ce passage à la septième ligne : « L'école s'interroge, sort dans la rue, s'inquiète sur son avenir » qui sent l'effet de style et qu'il n'y a pas que l'école qui s'inquiète de son avenir.

Mme le Maire propose d'enlever ce passage.

Mme Guillois revient également sur le dernier considérant, avant « Le Conseil municipal réaffirme » dans lequel le terme « dédoublement de classe » n'est pas très explicite et qu'il vaudrait mieux remplacer par « réduction d'effectifs ».

Mme Guillois pense par ailleurs qu'à Malakoff aussi l'école est mise à mal. En ce qui concerne le soutien scolaire, l'année dernière un poste de RASED a été fermé. La proposition est faite de supprimer à nouveau deux postes de RASED. Tout ceci n'est pas entériné et il faudra se battre pour l'éviter, mais c'est encore une grave atteinte à ce soutien pour les enfants les plus en difficulté. Mme Guillois pense que se passer du RASED est une chose très grave. Sédentariser des enseignants spécialisés dans des classes représente un retour aux classes ghetto d'adaptation ou de perfectionnement. Cela ne va pas dans le bon sens pour lutter, comme le déclarent à longueur de journée les médias, contre l'échec scolaire.

Mme le Maire remercie Mme Guillois qui, elle le rappelle, est enseignante en classe RASED.

- Question de M. Paillon sur les modalités pratiques du traitement des questions diverses au Conseil Municipal

« Le règlement intérieur du Conseil municipal prévoit que « Les Conseillers municipaux peuvent demander qu'une question orale dont ils donnent le sujet soit examinée parmi les questions diverses. » Ces questions ont pour vocation d'éclairer les élus et les habitants de Malakoff sur des sujets traitant de la vie municipale. Dans cet esprit, les Démocrates de Malakoff, représenté au Conseil Municipal par M. Paillon, ont présenté des questions aux trois derniers Conseils municipaux. Ces questions étaient adressées à Mme le Maire et à l'ensemble des élus dans des délais permettant aux services de la mairie, le cas échéant, de rassembler les informations nécessaires au traitement de ces questions. Aujourd'hui, ces questions n'ont été mises qu'une seule fois à l'ordre du jour du Conseil municipal, certaines d'entre elles n'ont été traitées qu'informellement en commission et un grand nombre de ces questions n'ont fait l'objet d'aucune réponse. Cette situation ne permet ni le plein exercice des droits des Conseillers municipaux, ni l'information de l'ensemble des élus et des habitants de Malakoff.

À cet effet, M. Paillon, représentant les Démocrates de Malakoff, souhaiterait donc connaître les engagements de la Municipalité sur ce domaine et notamment sur l'inscription systématique des questions posées à l'ordre du jour des Conseils Municipaux, la réponse systématique à ces questions lors du Conseil municipal concerné, la retranscription de ces questions et des réponses qui ont été apportées

dans le procès-verbal du Conseil municipal, et également la réponse aux questions qui ont été précédemment posées. »

Mme le Maire fait remarquer qu'au cours de tous les Conseils Municipaux, une fois que les dossiers des affaires à l'ordre du jour sont passés, Mme le Maire demande chaque fois s'il y a des questions, si quelqu'un lève la main et pose une question il lui est répondu. Cela peut en effet être mis sans problème dans le procès-verbal. Ainsi, M. Guilmart tout à l'heure a posé des questions auxquelles il a été répondu, ce n'est donc pas un problème et M. Paillon peut poser ses questions.

- Question de M. Paillon sur la mise en place du plan vélo du Conseil général des Hauts-de-Seine.

Mme le Maire propose de reporter cette question à un autre jour car M. Avril devait apporter un certain nombre d'éléments mais il ne peut absolument pas être là ce soir. Mme le Maire propose donc d'en parler la prochaine fois.

M. Paillon répond que l'on peut effectivement reporter sans problème cette question.

- Question de M. Paillon sur l'application du service minimum d'accueil à Malakoff.

M. Paillon fait remarquer que c'est là un lien avec le sujet précédent.

Mme Alaudat signale à M. Paillon que s'il fallait accepter l'instauration de ce service minimum d'accueil juste pour ne pas s'exposer, comme le dit M. Paillon, à une hypothétique condamnation financière, c'est méconnaître les valeurs qui animent les élus de la majorité municipale et faire peu de cas de l'avenir de l'école.

Voici les résultats de ce référé : le préfet des Hauts-de-Seine a en effet, comme l'y a enjoint le gouvernement, saisi le juge des référés du tribunal administratif de Versailles à l'encontre de quatre communes des Hauts-de-Seine : Clichy-la-Garenne, Nanterre, Gennevilliers et Malakoff qui n'ont pas appliqué le service minimum lors de la journée de grève du 20 novembre, lui demandant de suspendre la délibération du Conseil municipal du 30 septembre. Le juge des référés a débouté Monsieur le Préfet, jugeant sa demande d'injonction sur l'application du service minimum, irrecevable pour cause de vice de forme. Ailleurs, en Ile-de-France, les préfetures du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne et de Seine-Saint-Denis ont également été déboutées. Il y a une sorte d'imbroglio juridique puisqu'il a été demandé à Mme Alaudat quelles étaient les conséquences pour la commune. Donc en même temps le préfet demandait effectivement une astreinte de 10 000 euros par jour.

Mme le Maire ajoute que dans le Sud du pays, trois villes, dont Brignoles, ont été condamnées à verser 10 000 euros par heure ! les Préfets ont également été déboutés. Pour une autre ville, rurale, qui risquait également 10 000 € d'amende par heure, le Maire a dû garder lui-même les enfants... Beaucoup de Préfets ont été déboutés, et la peine ne s'est appliquée nulle part. Le président de la République, au congrès des Maires – où M. Darcos n'a pas osé venir –, a annoncé dans son discours qu'il allait revoir cela, surtout pour les petites communes et pour ceux qui ne pouvaient vraiment pas assurer la mise en place du service minimum. Pour la Ville de Paris, par exemple, M. Delanoë avait dit au début qu'il voulait « un peu » mettre en place le dispositif, ensuite il s'est rétracté, puis il a dit qu'il ne le pouvait pas. Il faut bien savoir que c'était de toute façon chose impossible, il aurait fallu 6 300 animateurs ! Où les trouver ? Mme le Maire qualifie cela d'absurde. Le 29 janvier aura lieu une journée interprofessionnelle où tous les syndicats des enseignants mais aussi tous les syndicats de la fonction publique et du privé vont appeler à une journée d'action et de grèves.

Mme le Maire, qui est contre le fait d'appliquer ce service minimum, n'imagine pas réquisitionner les agents communaux pour garder les enfants, au mépris de bon nombre de règles de sécurité. L'association des Maires a tout de même obtenu qu'en cas d'accident dû aux mauvaises conditions d'encadrement, le Maire ne soit ni condamné ni poursuivi. Ceci est de la responsabilité de l'Etat et non des Maires.

Mme le Maire trouve que les maires ont bien raison de dire que le fait d'accueillir des enfants dans des conditions tout à fait inacceptables est discutable. Les questions de l'enseignement sont à poser à l'Etat, pourquoi serait-ce aux premiers magistrats des Villes de régler ce problème ? Ce problème a sa place entre le ministre de l'Education nationale, les enseignants et les parents d'élèves. Il faut trouver des solutions car il n'est pas acceptable de demander aux collectivités locales de régler ces questions.

Pour Mme le Maire, il y aura certainement un jugement sur le fond, le seul problème est que l'Etat est déjà en train de faire de subtiles distinctions entre les communes qui ne peuvent pas et celles qui ne veulent pas assurer ce service minimum. Fatiha Alaudat a raison, quatre villes dans les Hauts-de-Seine ont été effectivement convoquées au tribunal administratif, mais d'autres villes n'ont pas appliqué le service minimum dans les faits mais ces communes n'avaient pas dû prendre de délibération ou de vœu. Il est donc possible de ne pas appliquer ce service sans prendre de vœu, cela peut être une solution. De plus, un vœu n'est pas une décision...

***Mme Alaudat** trouve scandaleux de criminaliser les communes, de faire un transfert de responsabilités en imposant ce service minimum. Ce n'est pas très démocratique.*

***Mme le Maire** ajoute que d'autres lois ne sont pas respectées par les communes, il serait d'ailleurs cocasse que la même chose soit appliquée pour ces communes...*

Mme le Maire annonce qu'il sera question lors du prochain Conseil municipal du Velib et que des éléments d'information sur Autolib seront sans doute donnés.

Enfin, Mme le Maire souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année à tous, un bon début d'année et espère revoir tout le monde à la réception des vœux organisée le 6 janvier prochain.

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122 – 22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

2008-94 : Dérogation au principe du repos hebdomadaire les dimanches 21 et 28 décembre 2008 à l'ensemble des commerces de détail alimentaires et non alimentaires de Malakoff

2008-95 : Dérogation au principe du repos hebdomadaire les dimanches 21 et 28 décembre 2008 à l'ensemble des commerces de détail alimentaires et non alimentaires de Malakoff

2008-98 : Dérogation au principe du repos hebdomadaire les dimanches 14, 21 et 28 décembre 2008 à l'ensemble des commerces de détail alimentaires et non alimentaires de Malakoff

2008-99 : Dérogation au principe du repos hebdomadaire les dimanches 7, 14 et 21 décembre 2008 à l'ensemble des commerces de détail alimentaires et non alimentaires de Malakoff

2008-100 : Signature de la convention de prêt consolidable de la Caisse d'Épargne de Paris Ile de France de 1 500 000 euros sans période de mobilisation intitulé CONTRAT FLEXILIS N° A7508446

2008-101 : Marché à procédure adaptée n°08-65 pour le service diagnostic arboricole

2008-102 : Revalorisation de la redevance d'occupation du foyer résidence pour personnes âgées Laforest à compter du 1^{er} janvier 2009

2008-104 : Dérogation au principe hebdomadaire le dimanche : Annulation des arrêtés 2008-94, 2008-95 et 2008-98 - Autorisation à l'ensemble des commerces de détail alimentaires et non alimentaires de Malakoff l'ouverture le dimanche 28 décembre 2008

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

**Le secrétaire de séance,
Monsieur Thierry Notredame**